



Document
de Référence

2007

Document de Référence



2007



Le présent document de référence AUSY sur l'exercice 2007, a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité de Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 65 à 85 du document de référence n°D.07-0288 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 06 avril 2007,
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2005, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 69 à 92 du document de référence n°D.06-0382 enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mai 2006.

Cette version du document de référence annule et remplace la version mise en ligne le 30 avril 2008.

La date de l'Assemblée Générale figurant dans le sommaire page 3 a été corrigée, l'Assemblée Générale a bien lieu le 9 juin 2008.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007

Sommaire

Le mot du Président	5
<u>Activité</u>	
Faits marquants 2007	8
1. NOTRE MARCHÉ	9
1.1 La R&D externalisée	9
1.2 Les Systèmes d'Information	9
1.3 Notre positionnement	10
2. NOS MÉTIERS	11
2.1 Les prestations	11
2.2 La R&D externalisée et les Systèmes industriels	12
2.3 Le management et l'organisation des Systèmes d'information	15
3. NOS RESSOURCES	18
3.1 Notre organisation	18
3.2 Politique ressources humaines	19
3.3 Les effectifs	19
3.4 La formation de nos collaborateurs	19
3.5 Politique Qualité	21
4. CHIFFRES CLÉS	22
5. INFORMATIONS BOURSIÈRES	23

Finances

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	26
1.1 Historique	26
1.2 Moyens d'exploitation	26
1.3 Responsable du Document de référence	27
1.4 Responsables du contrôle des comptes	27
2. CAPITAL	28
2.1 Présentation de la Société et de son Groupe	28
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	31
2.3 Répartition du capital	40
2.4 Dividendes	42
2.5 Schémas d'intéressement du personnel	42
3. DOCUMENTS PRÉSENTÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2008	43
3.1 Projet d'ordre du jour et texte des résolutions	43
3.2 Rapport de gestion du Groupe	47
3.3 Rapports des Commissaires aux comptes	62
3.4 Rapport du Président sur le contrôle interne	65
3.5 Rapport des Commissaires aux comptes relatif au rapport du Président sur le contrôle interne	68
4. ÉTATS FINANCIERS	69
4.1 États financiers consolidés	69
4.2 États financiers sociaux	90
5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	97
5.1 Le Conseil d'administration	97
5.2 Honoraires des Commissaires aux comptes	99
6. TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	100





LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2007 a débuté avec l'annonce du plan CAP 2009, point de départ d'une nouvelle ambition pour le Groupe AUSY.

Le mois de juillet a vu la réalisation de la première croissance externe du plan CAP 2009. Le rapprochement avec le Groupe Aequalis nous apporte un positionnement important en région PACA et complète notre offre dans le domaine « systèmes et réseaux » avec une expertise reconnue autour des projets concernant la sécurité.

Les résultats consolidés pour 2007 sont satisfaisants. Bénéficiant de l'apport d'Aequalis sur la moitié de l'année, le chiffre d'affaires a augmenté de 25,4 %.



En ce qui concerne la croissance organique, l'augmentation de 14,3 % (soit le double de la croissance de notre marché) traduit la poursuite et l'accélération de notre dynamique opérationnelle. Le Groupe comptait 340 salariés de plus à la fin de l'année pour un effectif total de 1572 personnes.

Nous avons également poursuivi l'amélioration de nos marges ; ainsi le résultat opérationnel courant est en hausse de 63 % à 5,7 M€.

Sur le plan qualitatif, de nombreux progrès ont été réalisés dans l'opérationnel :

- ✓ Le renforcement de l'équipe de Direction Générale et en particulier l'arrivée de Fabrice Dupont comme Secrétaire général.
- ✓ L'apport de plus en plus net de l'Université AUSY.
- ✓ L'évolution significative dans la maîtrise de nos projets qui se traduit par l'augmentation de leur taille et la réussite de la démarche CMMI.
- ✓ Le développement de la politique de partenariats qui favorise notre impact sur la clientèle.

L'année 2008 s'annonce sous de bons auspices sur la lancée de l'année 2007. Notre situation favorable par rapport au plan CAP 2009 doit nous encourager à accentuer nos efforts pour améliorer à nouveau la position du Groupe AUSY sur son marché.

Issy-les-Moulineaux, le 25 mars 2008.

Jean-Marie MAGNET



Activité

FAITS MARQUANTS 2007

Chiffre d'affaires 2007

108,90 millions d'Euros **+ 25,4 %**

Résultat opérationnel courant

5,70 millions d'Euros **+ 63 %**

Résultat net part du groupe

3,19 millions d'Euros **+ 67 %**

Effectif au 31/12/2007

1572 **+ 27,6 %**

Acquisition 2007

œ  u a | i s

CA 2007 part du groupe

9,7 millions d'Euros

1. NOTRE MARCHÉ

Le Groupe AUSY évolue sur le marché du conseil en Hautes Technologies, avec une double activité : la R&D externalisée d'une part et le management des Systèmes d'information d'autre part.

1.1 LA R&D EXTERNALISÉE

Dans les métiers de l'ingénierie liés à l'innovation technologique et aux secteurs de la R&D externalisée, le cabinet Gartner prédit une croissance continue de +8,1% sur le marché mondial en 2008.

L'ensemble des grands donneurs d'ordres du secteur (Aéronautique, Automobile, Energie, Transport ...) ont des projets de développements importants, impliquant le lancement continu de nouveaux produits au niveau mondial.

Ces éléments se répercutent sur l'ensemble des sociétés d'ingénierie accompagnant leurs démarches d'externalisation.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les excellentes perspectives du domaine de l'aéronautique qui, avec un trafic aérien devant doubler d'ici 2015 voire tripler d'ici 2020, demande de façon accrue aux principales sociétés du secteur de l'ingénierie d'accompagner les grands donneurs d'ordres dans leur course à l'innovation technologique.

Pour ce secteur, cette volonté d'innovation touche la grande majorité des métiers de l'ingénierie à haute valeur ajoutée : en effet, la demande vise à optimiser les cadences de production, tout en incluant au sein de chaque produit livré une innovation technologique supplémentaire.

Ces nouvelles technologies ont trait au design, à la réduction du poids des appareils, aux équipements embarqués et au

multimédia. Le tout donne naissance à de nombreux programmes réalisés par l'ensemble des grands équipementiers (THALES, SAFRAN, ZODIAC ...) associés aux principales sociétés d'ingénierie dans le domaine de la R&D.

Globalement, ce constat sur le domaine aéronautique s'applique à la très grande majorité des grands donneurs d'ordres du monde industriel. Si la demande est donc forte, elle s'accompagne également d'une composante croissante d'Offshore tournée principalement vers les marchés émergents, incluant des pays tels que l'Inde, la Chine. La volonté clairement affichée étant de réduire les coûts de R&D.

Si l'Offshore doit être appréhendé durablement dans un marché en cours de recomposition, il convient de ne pas sous-estimer les difficultés de tout projet offshore qui implique la nécessité d'une industrialisation préalable aussi bien côté prestataire que côté client. Cette nouvelle voie est également contraignante dans la gestion des compétences et la gestion des projets multisites.

Dans ce contexte, le Groupe AUSY est positionné pour l'année 2008 sur ces vecteurs de croissance et s'est doté de moyens et méthodologies projets qui contribuent à l'accompagnement technologique des grands donneurs d'ordres.

1.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2007 aura été marquée par une croissance de plus de 6,5 % et par « la poursuite de l'accélération de l'industrialisation » dans les SSII.

La tendance doit se poursuivre sur l'année 2008.

Selon le Syntec, les principaux acteurs hexagonaux démarrent l'année 2008 avec de solides carnets de commandes. Les SSII ne voient pas de signes de ralentissement, mais se montrent toutefois prudentes pour le second semestre.

Selon le cabinet Pierre Audoin Consultants, les SSII françaises du secteur IT n'ont pas encore constaté de signes de ralentissement, même dans les projets liés aux services financiers.

Cette croissance a eu pour effet de créer une tension sur le recrutement avec 55 000 embauches, dont 15 000 à 20 000 créations nettes d'emploi.

Avec plus de 27 % d'offres en 2007, Apec.fr a d'ailleurs battu

son record : près de 230 000 propositions de postes pour les cadres y ont été publiées.

Les fonctions les plus porteuses se trouvent dans l'informatique (70 % des propositions d'embauche de la part des SSII), le commerce et la R&D.

Dans son bilan 2007 de l'emploi cadre, l'Apec indique que 30 % des offres du marché concernent la filière Informatique.

L'externalisation de l'informatique des entreprises reste une tendance de fond, et les rapprochements de sociétés permettent à l'ensemble des acteurs de participer à de nombreux projets dans les domaines du Management des Systèmes d'information et Sécurité Réseaux.

L'informatique est devenue pour les entreprises un outil indispensable, facteur de compétitivité, d'innovation et de productivité.

Dans ces deux secteurs, les différentes études concordent sur deux points essentiels :

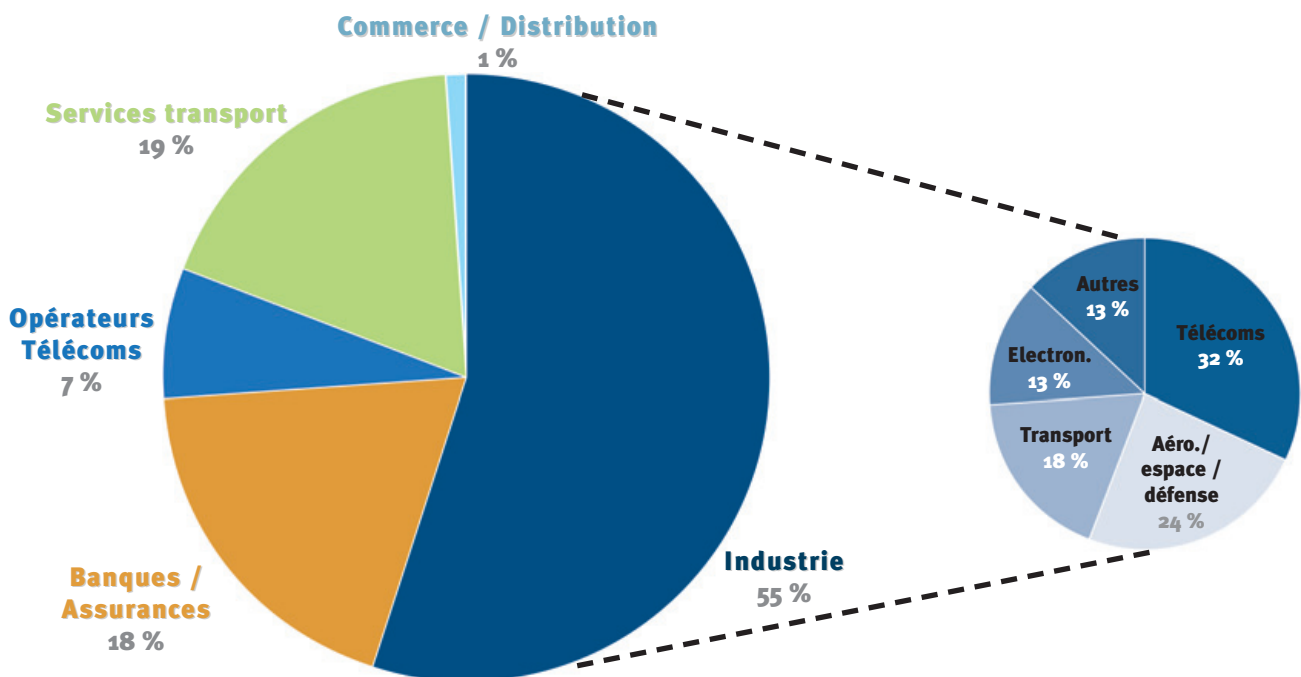
- ✓ Une demande moyenne en hausse de plus de 6 % par an sur les prochaines années.
- ✓ Un marché toujours très fragmenté, sur lesquels de nombreuses parts de marché restent à conquérir.

1.3 NOTRE POSITIONNEMENT

✓ Nos clients

	Clients 2007	Clients 2006
1	Thales	Philips
2	Safran	Safran
3	France Telecom	France Telecom
4	NXP (Philips)	Thales
5	Amadeus	EADS
6	EADS	Alcatel
7	Alcatel	Siemens
8	Société Générale	PMU
9	Siemens	CRICA
10	CRICA	Vivendi

✓ Répartition sectorielle



2. NOS MÉTIERS

2.1 LES PRESTATIONS

Les ingénieurs et consultants d'AUSY accompagnent leurs clients depuis l'étude jusqu'à la réalisation et la maintenance de leurs projets.

Le Groupe a su développer des offres technologiques et de services à valeur ajoutée qui répondent particulièrement bien aux demandes actuelles des grands donneurs d'ordres grâce :

- ✓ à la capitalisation des savoir-faire basés sur la connaissance approfondie des métiers clients,
- ✓ à la maîtrise de toutes les étapes d'un projet,
- ✓ à l'expertise des technologies les plus récentes, l'utilisation de logiciels libres et la participation de nos ingénieurs et consultants à la communauté open source.

Toutes nos offres sont articulées autour de pôles de compétences spécifiques.

Nos types d'intervention

Pour répondre au mieux à la problématique de ses clients, AUSY a développé différents modes d'intervention qui se différencient par leur niveau d'engagement. On distingue :

- ✓ des prestations de support,
- ✓ des réalisations de projet en Engagement de Résultats,
- ✓ la mise en place d'équipes dédiées avec engagement de service,
- ✓ des activités de maintenance (TMA, TRA, MCO).

L'ensemble de ces modes d'intervention peut être regroupé dans un contrat de centre de service dédié à un client. Dans le cadre de ces interventions, AUSY propose aussi d'externaliser certaines de ses prestations en zone Offshore.

Le point de vue du Directeur National des Projets

Quelles sont vos missions ?

« En tant que Directeur National des Projets, je suis en charge de la gestion de l'activité en Engagement de Résultats. Mon rôle est de garantir la rentabilité de ce type de projets. »

Qu'est-ce que l'activité Engagement de Résultats ?

« L'Engagement de Résultats est un mode d'intervention que nous proposons à nos clients. Au-delà d'un engagement de moyens, AUSY est prêt à s'engager : sur des coûts, des délais stricts, à réaliser des projets pouvant aller de quelques jours à plusieurs dizaines de milliers de jours.

Pour réussir ces projets, AUSY a déployé une organisation industrielle basée sur :

- ✓ 19 ans d'expertise auprès des plus grands comptes,
- ✓ des Directeurs Techniques transverses,
- ✓ des centres de production dédiés par compétences,
- ✓ une capitalisation de 858 projets réalisés en ER de la création d'AUSY à fin 2007, représentant au total une charge de 388 600 jours. »

Comment évolue ce marché ?

« La tendance du marché pour le secteur industriel est à l'externalisation des activités sous-traitées dans les locaux du prestataire. De plus, on assiste à une demande croissante de réalisation d'une partie du projet en zone Offshore. Pour le secteur tertiaire, l'activité est plus axée sur la maintenance mais on constate une demande accrue à la forfaitisation. »

Quelle organisation permet de garantir la rentabilité d'un projet ?

« Chaque projet est associé à un Centre de Production. Cette organisation permet de garantir la bonne exécution des process. En amont, l'organisation mise en oeuvre a pour objectif de fiabiliser l'élaboration de nos offres tant du point de vue budgétaire que contractuel. »

Nos offres technologiques

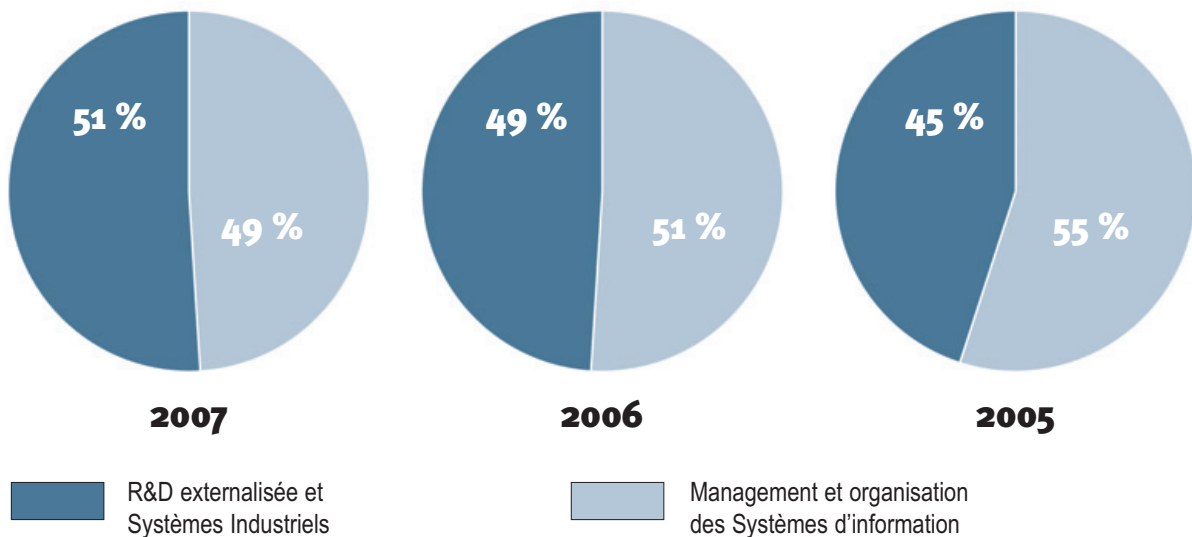
- ✓ Business Intelligence,
- ✓ Calcul scientifique,
- ✓ Simulateur,
- ✓ TV numérique,
- ✓ NTIC,
- ✓ Système temps réel embarqué (avionique, ferroviaire, automobile...),
- ✓ Banc de test,
- ✓ Téléphonie mobile...

Nos spécialisations

La vocation d'AUSY est d'accompagner ses clients grands comptes des secteurs industriels et tertiaires et de construire les solutions spécifiques adaptées à leurs besoins, en prenant en compte les dimensions technologiques, humaines et fonctionnelles des projets.

Le domaine d'intervention d'AUSY s'articule autour d'une double spécialisation :

- ✓ La R&D externalisée et les Systèmes Industriels
- ✓ Le Management et l'organisation des Systèmes d'information



2.2 LA R&D EXTERNALISÉE ET LES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Le pôle R&D externalisée et Systèmes Industriels d'AUSY réalise des prestations d'ingénierie de haut niveau, en France et à l'étranger. Nos Ingénieurs et Consultants interviennent sur des projets de Recherche et/ou Développement de nos clients. Ces projets vont de la conception à l'industrialisation, en passant par l'optimisation des process de production d'un produit ou d'un service.

Historiquement, AUSY est reconnu comme un acteur majeur du domaine de l'informatique technologique à destination des grands acteurs du secteur industriel. En parallèle, le Groupe a su déployer au cours des dernières années un savoir-faire sur des métiers complémentaires tels que la Mécanique, l'Industrialisation et les métiers de l'Énergie.

En 2006, les compétences les plus fortes du Groupe ont été réunies en « technopoles » au sein d'agences françaises. Ces centres techniques regroupent des compétences spécifiques et permettent le développement d'activité forfaitaire et la capitalisation du savoir-faire.

Les compétences

En plus d'une parfaite connaissance des différentes phases de développement d'un produit et de la connaissance des métiers de leurs Clients, les ingénieurs du Groupe sont capables

de mettre en oeuvre des compétences dans les domaines suivants :

- ✓ Informatique temps réel & Systèmes embarqués
- ✓ Logiciels couches basses
- ✓ Electronique/Electricité (numérique / analogique, Microélectronique, Optronique, radio et hyperfréquence...)
- ✓ Traitement du signal,
- ✓ Systèmes de supervision et d'information
- ✓ Systèmes de tests et mesures
- ✓ Mécanique et calcul scientifique
- ✓ Multimédia vidéo broadcast
- ✓ Télécommunications
- ✓ Génie de Procédés, Oil & Gaz

Les principaux clients

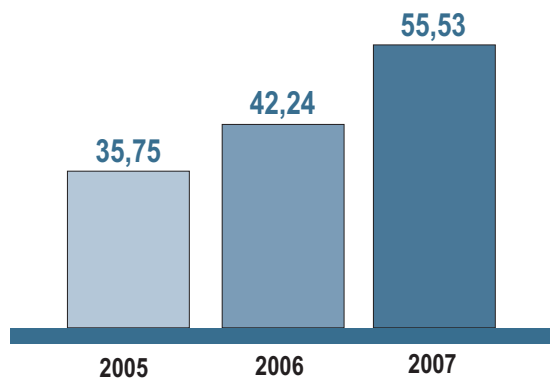
Le Groupe AUSY est partenaire des principaux Groupes industriels français, tels que :

Airbus, Alcatel-Lucent, Alstom, Areva, Astrium, Autoliv, Bombardier, Bull, Bosch, Bouygues Télécom, CEA, Continental, Dassault, Delphi, EADS, EDF, Eutelsat, France Telecom, GDF, Gemalto, General Electric, Intertechnique, IRSN, Johnson Controls, NXP, Orange, Philips, PSA, RATP, Renault, Safran, Sagem, Saipem, Schlumberger, SFR, SNCF, Siemens, Sony Ericsson, Technip, Thomson, Texas Instrument, Thales, Valeo ...

Les autres intervenants du marché

Sur son segment d'activité, AUSY fait partie des acteurs de référence. La société rencontre des concurrents tels que : AKKA, Altran, Alten, SIL...

Évolution du chiffre d'affaires de l'activité R&D externalisée et Systèmes industriels en M€



Exemples de projets

Industrie du transport

L'un des principaux fournisseurs mondiaux de systèmes de gestion d'accès pour le monde des transports et de systèmes billettiques pour le métro, le train et les bus, a confié à AUSY une partie de l'étude de ses projets.

Depuis 2006, un plateau externalisé de développement et de validation de logiciels est opérationnel. AUSY intervient sur tout le cycle en V de la spécification à la validation en passant par la conception, le développement et l'intégration.

Compétences : Windows CE, Visual C++, SQL Server, C#, Clearcase, Clearquest.

Médical

Un des premiers fournisseurs mondiaux de produits et services de technologie médicale pour salles d'opération et unités de soins intensifs a confié à AUSY le développement des logiciels embarqués de son nouvel éclairage opératoire.

Cet éclairage innovant dispose d'un système unique permettant de détecter la tête d'un chirurgien et de compenser l'éclairage en fonction de cet obstacle. Totalement automatique, il garantit à l'équipe chirurgicale un éclairage stable et offre donc un réel confort de travail.

Compétences : C, Assembleur, Micro-contrôleur Pic, Flash, Modbus, SPI, Debugger, validation sur cible, sécurité médicale.

Pour un acteur mondialement reconnu des systèmes d'imagerie médicale, nos ingénieurs interviennent dans la conception et le développement des scanners à rayons X et scanners IRM. AUSY prend en charge les logiciels de contrôle commande temps réel sur les cartes électroniques et de reconstruction en 3D de l'intérieur des organes à partir des images prises.

Les fonctionnalités développées permettent aux médecins de :

- ✓ Contrôler et piloter le scanner à rayons X ou par IRM.
- ✓ D'éviter tout risque d'écrasement du patient par la tête rotative du scanner.
- ✓ De se déplacer « virtuellement » dans les artères, le coeur, les intestins, etc, pour la détection et le diagnostic de zones cancéreuses, d'anévrisme, etc

Compétences : VxWorks, PowerPC, DSP, JAVA J2EE, C, C++, Traitement d'images.

Industrie aéronautique

Un grand intégrateur aéronautique a choisi AUSY en tant qu'équipementier logiciel afin de réaliser le système informatique de guidage et de navigation d'un hélicoptère de transport de troupes.

Le logiciel embarqué permet à l'hélicoptère de calculer ses trajectoires et son roulis, à partir des mesures de vitesse, vent, GPS, inertielles et de la destination souhaitée, en fonction de l'itinéraire choisi à l'avance par le pilote. Différents modes de guidage sont offerts comme l'approche d'un porte-avions en mouvement ou le quadrillage automatique d'une zone pour la recherche et le sauvetage en mer.

AUSY réalise au forfait la conception, le développement, les tests unitaires, l'intégration, la validation logiciel et système, ainsi que les moyens de tests qui simulent l'interface avionique et le comportement de l'hélicoptère.

Compétences : ADA, Matlab, Simulink, Eclipse, TMS320C31, 1553, Cycle en V aéronautique.

Pour un équipementier aéronautique, AUSY est intervenu comme expert logiciel DO178-B pour réaliser la partie logiciel d'un siège de première classe destiné aux A340 et A380.

Pour cela, nous avons réalisé un ensemble logiciel gérant les 14 moteurs des sièges (mouvements du siège, passage du siège en lit et inversement, massage, etc.).

Après avoir assisté le client dans sa phase de rédaction de spécifications système, AUSY a en charge le design et l'architecture logiciel, le développement des différents modules nécessaires au pilotage des moteurs et autres entrées/sorties du siège du cycle en V jusqu'à la certification.

Compétences : ATMEL, RS232, RS485, ARINC485, norme DO178-B, ABD100.

Télécommunications

Pour un des opérateurs national, AUSY pilote les interventions liées à la mise en place et à la vie du réseau sur la région Ouest de la France. Dans ce cadre, il s'agit d'assurer le déploiement des antennes, participer à la recherche d'emplacements pour de nouveaux relais et la prise en charge spécifique. Pour le leader mondial en télécommunications optiques transocéaniques, AUSY intervient sur la conception des cartes électroniques complexes (12 couches et plus), servant au multiplexage et démultiplexage d'ondes sur fibre optique. Ce projet garantit la bonne émission et réception des données transitant entre l'Europe et les Etats-Unis, et donne accès à des services tels qu'Internet et la voix sur IP.

AUSY prend aussi en charge le développement du logiciel servant au pilotage et à la supervision des équipements constituant le réseau qui va être exploité par les opérateurs.

Compétences : C++/JAVA (sous Unix/Linux), conception UML (sous eclipse), gestion de configuration (clearcase), FPGA, VHDL.

Industrie automobile

AUSY intervient pour le compte d'un équipementier automobile et aéronautique spécialisé dans le développement d'outils

portatifs de vissage et de perçage. AUSY est responsable des évolutions des systèmes embarqués tels que le contrôleur du vissage et la passerelle de communication pour l'adaptation d'une nouvelle gamme. Nous intervenons sur l'ensemble du cycle.

Compétences : CAN2.0B, CANOPEN, CAN2.0A, CAN2.0B, Reporting-Box...

Rencontre avec le Directeur du Centre R & D

Quel est votre rôle ?

« Le Directeur du Centre R&D est en charge des prestations en Engagement de Résultats sur les activités de R&D externalisée, à la fois en avant-vente et en production.

L'avant-vente regroupe toutes les activités technico-commerciales nécessaires à la conclusion d'un contrat comprenant un Engagement de Résultats. Lors de cette phase, le Directeur du Centre R&D accompagne des Directeurs d'agence et Responsables d'agence, pour qualifier le besoin, recueillir les spécifications clients et définir précisément le cahier des charges. Il coordonne les ingénieurs et experts qui rédigent la proposition technique. Enfin, il établit un budget pour le projet, conjointement avec les responsables commerciaux, qui conduit à la proposition commerciale.

Mon rôle est de piloter l'ensemble de l'activité du Centre R&D qui comporte une phase d'Engagement de Résultats, d'encadrer les Directeurs Technique, de mettre en place les équipes projets d'ingénieurs et de valider les candidatures.

Enfin, je me dois d'établir le reporting d'activité pour la Direction Générale. »

Comment garantir la réussite d'un projet ?

« La réussite d'un projet est d'abord garantie par la qualification précise et rigoureuse de ce projet et la traduction chiffrée de cette phase. Une fois le projet lancé, il faut mettre en place des métriques mesurant notre prestation. Ces métriques sont spécialisées par projet et spécifiées dans le plan qualité projet.

Il est également nécessaire de faire un point régulier sur les projets et détecter par avance tous les risques potentiels, les chiffrer et mettre en place des actions correctives. »

Quels sont les objectifs d'un Centre R&D ?

« Notre premier objectif est d'être garant de la rentabilité du projet. A partir de là, nous pouvons :

- ✓ industrialiser les process pour tendre à devenir « équipementier logiciels.
- ✓ manager les équipes dédiées en Centre R&D : DT et Chefs de projets, Responsables de lots et l'ensemble des ingénieurs affectés sur les projets au forfait. »

Vous êtes plus particulièrement Responsable du Centre R & D de Paris, quelles sont ses offres spécifiques ?

- ✓ Systèmes temps réel et embarqué
- ✓ Banc de test et systèmes d'acquisition
- ✓ Systèmes d'information industriels
- ✓ Equipement d'infrastructures télécoms
- ✓ Développement de logiciels et de bureaux d'études scientifiques
- ✓ R&D externalisée pour nos clients

Comment formez vous vos collaborateurs ?

« La formation s'effectue par rapport aux besoins d'un projet. Des sessions de formation sont organisées à l'Université AUSY et en partenariat avec des éditeurs sur les dernières technologies et les technologies devenues rares. L'intérêt est de pouvoir former rapidement et selon nos méthodes des équipes d'ingénieurs dédiés à un projet. »

2.3 LE MANAGEMENT ET L'ORGANISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Dans le cadre des activités dans le domaine des systèmes d'information, les consultants d'AUSY accompagnent les directions des entreprises (financière, technique, production, administration...) dans la conception ou l'optimisation d'applications visant à améliorer les performances opérationnelles de l'entreprise.

AUSY peut prendre en charge la conception globale d'un Système d'information ou participer à sa refonte partielle, répondant ainsi à une problématique de réorganisation interne, d'évolution technologique ou d'optimisation du système

Grâce à leur expertise, les ingénieurs peuvent intervenir à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet, de l'étude préalable à la mise en oeuvre et au déploiement.

Dans le domaine de l'informatique de gestion, les consultants d'AUSY interviennent sur des applications concernant les fonctions transverses de l'entreprise (comptabilité, facturation, stock, paie...) et sur les problématiques spécifiques (Asset management, Billing...).

AUSY propose des prestations de conseil et d'architecture en accompagnement de maîtrise d'ouvrage et/ou de réalisation de projet en maîtrise d'oeuvre.

Le gain de nouvelles parts de marché, une meilleure connaissance de son potentiel clients, la mise en place d'un marketing opérationnel ciblé, une plus grande réactivité dans les décisions, sont autant de champs qu'explorent toutes les Directions Générales des grandes entreprises.

Pour répondre à ces attentes, AUSY propose une approche BUSINESS SOLUTION qui repose sur la mise en place des systèmes de pilotage pour chaque fonction de l'entreprise (CRM, ERP, e-business, Business Intelligence) et fait appel à la connaissance des technologies les plus avancées.

Ces solutions deviennent des éléments incontournables d'aide à la décision et permettent ainsi :

- ✓ d'améliorer la qualité de la relation client,
- ✓ de mesurer la rentabilité relative des produits, services et groupes clients,
- ✓ de réaliser des campagnes personnalisées et d'en analyser les impacts,
- ✓ de réaliser des analyses financières de données détaillées,
- ✓ de détecter plus rapidement les tendances d'évolution ...

Dans le domaine de l'ingénierie des réseaux et des systèmes, AUSY répond à des problématiques d'installation et de supervision matériels, de sécurisation des environnements, d'optimisation des temps de réponse ou des ressources machines.

Les compétences

Forts de leur parfaite connaissance du métier des clients

d'AUSY, les consultants du Groupe sont à même de mettre en oeuvre leurs compétences fonctionnelles et technologiques les plus avancées dans les domaines suivants :

- ✓ architecture n-tiers
- ✓ e-business, sites web, intranet / extranet
- ✓ Business Intelligence / CRM opérationnel CRM analytique, Systèmes de pilotage
- ✓ ERP
- ✓ architectures systèmes
- ✓ technologies traditionnelles

Renforcement de l'offre SI

Dans le cadre de son plan de développement CAP 2009, AUSY a renforcé son offre SI en intégrant la société Aequalis.

Aequalis est une société de conseil et d'ingénierie dont les caractéristiques sont très largement complémentaires de AUSY, notamment au regard :

- *des implantations* : particulièrement en PACA qui permet de renforcer le positionnement du Groupe sur cette région, qui recèle un marché potentiel important ;

- *de l'offre* sous deux axes :

- Infrastructure des Systèmes d'information :

Conseil et audit autour des infrastructures de production informatique (organisation, contrat de services, audit technique ...) Design et exploitation des infrastructures de production informatique (architecture, intégration, exploitation, gestion des changements, gestion des incidents et des problèmes ...).

- Conseil en Sécurité informatique :

Organisation de la sécurité des Systèmes d'information, Assistance aux maîtrises d'ouvrage sécurité (RSSI), Assistance aux projets (formalisation des exigences sécurité), Assistance aux maîtrises d'oeuvre, Assistance à l'exploitation.

- *des clients* : avec des ancrages très complémentaires de notre portefeuille clients actuel.

Les principaux clients

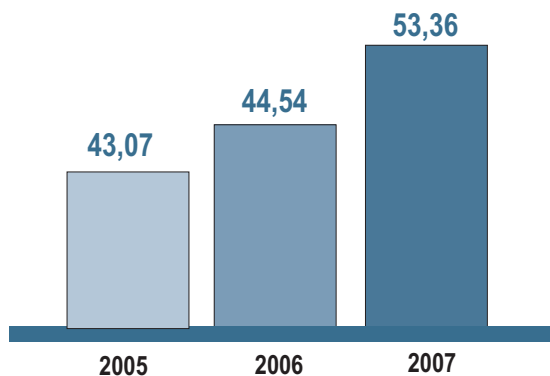
Les principaux clients sont les grands comptes du secteur de la banque, de la finance, de l'assurance, de la retraite, des médias, des télécommunications, du multimédia, de la distribution, des transports, des services, de la santé... :

AG2R, AGME, Air France, Alcatel, Arval, AstraZeneca, AXA, AXA Banque, Banque Populaire, BMW, BNP Assurance, BNP Paribas, Bouygues Télécom, Caisse d'Epargne, Canal +, Crédit du Nord, Cegedim, CFF, CIC, CNP Assurance, Cofinoga, Direct Assurance, EDF, Erisa, Essilor, France Telecom, Franfinance, Generali, GDF, GMF, Ionis, Lotsys, Mc Donald's, Numéricable/Noos, Orange, Pacifica, PMU, ProCapital, PSA, RATP, Renault, Réunica, RTE, Sanofi, Servier, SFR, SI2M, Société Générale, SwissLife, System U, TF1 Publicité, TDF, UCB...

Les autres intervenants du marché

Sur ce segment d'activité, AUSY rencontre des concurrents de nature très différentes tels que : Alten, Business et Décision, Cadextan, Cap Gemini, Ernst & Young, GFI, Keyrus, Sopra, Stéria.

Evolution du chiffre d'affaires de l'activité management et organisation des Systèmes d'information en M€



Exemples de projets

Transport maritime

Un des leaders dans le transport maritime par conteneur, a souhaité faire un audit du niveau de sécurité de son Système d'information.

Dans ce but, il a sollicité la société Aequalis pour réaliser dans un premier temps un audit, basé entre autres sur la norme ISO 27001.

Suite aux diverses conclusions amenées par cette étude, différents grands chantiers furent lancés tels que la gestion d'identité, la mise en place de nouveaux processus ITIL, la création de zone à sécurité proactive.

Fort de son expérience Aequalis a participé au suivi et à la mise en place de ceux-ci, aussi bien sur la partie fonctionnelle que technique.

Normes & Technologies : ISO 27001, ITIL, EBIOS, Cisco, Oracle, NetReport, Bluelane ...

Service public

La réorganisation des services publics et l'alignement sur les différentes normes de sécurité engendrent de nouveaux défis. Les Caisses d'Allocations Familiales ont donc fait appel à Aequalis pour organiser et produire un certain nombre de documents majeurs dans la gestion de la sécurité. L'ISO 27001 étant la nouvelle norme de référence dans le management de la sécurité de Système d'information, Aequalis a mis à disposition son savoir-faire pour la rédaction du schéma directeur sécurité, la politique des sécurités et les chartes sécurité pour les utilisateurs et les administrateurs. Suite à la création de ces

documents fondateurs, différents projets aussi bien fonctionnels que techniques ont été lancés pour améliorer ou mettre en place divers sujets recommandés par l'ISO 27001 (gestion de crise, gestion de la continuité d'activité...)

Normes : ISO 27001, EBIOS, ITIL

Pour chaque fonctionnaire de l'État, le Service des Pensions est chargé de créer un Compte Individuel de Retraite (CIR) récapitulant les informations nécessaires à l'obtention d'un avis de situation.

Ce compte est destiné à satisfaire le droit à l'information des actifs prévu par l'article 10 de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. Ce projet doit centraliser des données concernant les assurés et permettre l'obtention des informations consolidées de l'ensemble des régimes sociaux via les nouveaux traitements informatiques.

Les prestations sont définies sur la base d'un socle forfaitaire ferme et d'unités d'oeuvre de réalisations. L'équipe intervient d'une part sur les phases de conception et développement de l'application, et d'autre part sur des activités d'assistance méthodologique et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Compétences : Jboss, Tomcat, Power Amc, Rose, J2EE 1.4, Jbuilder, Eclipse, Shell, XML, MS project, Salome, Explorer 6, Firefox 1.5.

Industrie des jeux

Pour un acteur majeur français de la gestion des jeux, AUSY intervient à la fois en maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'oeuvre sur plusieurs projets reposant sur une collaboration étroite avec l'équipe de Direction du Système d'Information.

Nos ingénieurs et consultants interviennent au coeur du Système d'Information qui traite 1,9 milliard de paris pour environ 7 millions de clients répartis sur un réseau commercial de 10 000 points de vente et un réseau de vente à distance. Ce dernier offre des services à distance en utilisant les plus récentes innovations technologiques.

Ce système alliant puissance et rapidité permet de traiter 1700 transactions par seconde 7/7 jours, 24/24 heures et tous les jours de l'année. Les équipes AUSY réalisent les développements, les spécifications de tests, la qualification des produits et l'accompagnement du client jusqu'à la mise en service.

Compétences : CMUS, DELPHI, DB2 ...

Médical

Pour l'un des cinq plus grands hôpitaux du Luxembourg, AUSY a développé au cours de ces trois dernières années un intranet documentaire et un intranet médical.

L'intranet médical permet de centraliser l'ensemble des applications de l'hôpital autour de la fiche patient. Il intègre également un dossier patient informatisé, pierre angulaire de l'informatisation de l'hôpital.

L'objectif premier du dossier patient est la mise en place d'une solution de type « portail » de dossier de consultation pré et postnatal qui permettrait sur la base d'une seule authentification de l'utilisateur d'avoir accès (en lecture) aux données administratives des patientes, aux données des consultations et aux données labo, analyses et CTG. La solution permet également l'encodage des données de consultations, de documents, de factures. En outre, la solution intègre un module agenda.

Après cette première étape, la solution a été étendue à l'ensemble de l'hôpital.

AUSY est intervenu à tous les niveaux de ce projet depuis l'analyse en passant par la mise en production et s'occupe aujourd'hui du support et de la maintenance.

Compétences : UML, PHP, Oracle DB, Windows 2000 et IIS serveur.

Social

Pour un partenariat social de première importance, AUSY a développé le programme d'affiliation automatique de ses clients. Ce programme est destiné à la gestion de la relation client et plus particulièrement à la gestion des prospects. Les cadres commerciaux n'avaient jusqu'à maintenant que la possibilité de remplir quelques douzaines de documents à la main, documents qui devaient ensuite être encodés de manière informatique. Les informations contenues dans ces documents étaient souvent répétitives.

L'objectif premier de l'application d'affiliation automatique est de proposer aux commerciaux un programme permettant d'inscrire les nouveaux prospects en remplissant semi-automatiquement l'ensemble des documents nécessaires et en leur fournissant la version imprimée directement. Cette application « Windows based » contient aussi un module de synchronisation au travers d'un service web remontant l'ensemble

des informations dans la base de données centrale. Les données du prospect peuvent aussi être automatiquement transférées dans la base de données client.

AUSY a défini les besoins utilisateur, rédigé l'analyse fonctionnelle, l'analyse technique, et a développé l'ensemble de l'application. La méthodologie retenue est RUP.

Compétences : RUP, C#, Microsoft SQL Serveur, XML et web services, Crystal reports.

Banque

Pour une grande banque française, AUSY intervient sur la maintenance évolutive du système de gestion pré-trade et post-trade des produits exotiques, en renforçant l'équipe existante sur des responsabilités de conception orientée objet, de développement J2EE et de tests de l'application.

Notre équipe intervient sur la conception et le développement d'écrans graphiques en SWING, la correction et l'évolution de la version courante par rapport aux tests en cours, la mise en oeuvre des dérivés actions sur les produits exotiques.

AUSY a développé une expertise des environnements J2EE qui lui permet d'être rapidement opérationnelle sur la conception et l'implémentation de nouvelles fonctionnalités relatives aux attentes des utilisateurs (traders).

Compétences : J2EE, SWING...

Interview avec le Directeur des Opérations : Management et organisation des Systèmes d'information

Quel est le rôle d'un Directeur des Opérations ? Quelles sont ses attributions au quotidien ?

« Le rôle d'un DOP est orienté vers quatre axes majeurs :

- ✓ Le management de l'équipe commerciale. Cela comprend l'accompagnement des managers commerciaux dans la stratégie élaborée par le Groupe, le suivi de leurs métriques commerciales et des dossiers clients et la validation des affaires qui engagent la société.

- ✓ Le recrutement, qui consiste à identifier, sélectionner, motiver et projeter les candidats dans l'entreprise. Ces actions ainsi que le sourcing et l'organisation de la prise de rendez-vous sont effectués par l'équipe de Chargés de recrutement. Le suivi du process est assuré par les managers commerciaux. La signature des contrats est validée par le DOP.

- ✓ La gestion de carrière des consultants est prise en charge par les managers et supervisée par le DOP qui s'assure de l'avancement et du suivi de l'évolution de carrière.

- ✓ La supervision de l'administration c'est-à-dire l'encadrement des assistantes commerciales chargées de la gestion administrative du personnel ainsi que de la relation administrative avec les clients.

Un DOP doit gérer et prendre des décisions qui s'inscrivent dans la stratégie du Groupe. Rattaché au comité exécutif, il présente un reporting commercial, financier et stratégique.

C'est un métier opérationnel où on est toujours dans l'action pour fédérer et animer ses équipes. »

Quels sont nos atouts ?

« Avant tout, notre réussite repose sur notre capacité à sélectionner des consultants sur leur « savoir-faire » (leurs compétences techniques) et leur « savoir-être » (c'est-à-dire leur sens de la communication). Ensuite, c'est l'accompagnement de carrière des consultants par le biais des formations dispensées par l'Université AUSY, et la proposition de projets d'envergure qui nous garantissent de proposer la meilleure expertise à nos clients.

Nous avons su également capitaliser sur nos compétences techniques dans le cadre de développement projet en Maîtrise d'oeuvre pour évoluer sur la partie Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. »

Sur quel élément principal est assise notre relation avec nos clients ?

« Notre savoir-faire associé au savoir-faire de nos consultants est reconnu sur la place.

Notre organisation nous permet d'être proche de nos clients, tant technologiquement que géographiquement, notre forte présence en région garantissant un véritable accompagnement sur tous leurs sites. Enfin, AUSY a mis en place une organisation commerciale basée sur une coordination de tous les intervenants, excluant toute concurrence interne. »

3. NOS RESSOURCES

3.1 NOTRE ORGANISATION

Le Groupe comprend 7 sociétés :

- ✓ **AUSY SA**, holding cotée gérant les participations et supportant les financements,
- ✓ **AUSY France**, filiale française majeure du Groupe,
- ✓ **AUSY Belgium**,
- ✓ **AUSY Luxembourg**,
- ✓ **Aequalis SAS**,
- ✓ **Aequalis Paris**,
- ✓ **Aequalis Sud Systèmes**.

AUSY est organisée autour de 5 Directions des Opérations :

- 2 Directions Opérationnelles en Ile-de-France :
 - ✓ R&D externalisée et Systèmes industriels
 - ✓ Management et organisation des Systèmes d'information
- 2 Directions Opérationnelles en région :
 - ✓ Nord (régions Ouest, Nord, Est)
 - ✓ Sud (régions Sud-Ouest, PACA, Rhône-Alpes)
- 1 Direction Opérationnelle au BeLux

Les Directions Opérationnelles répondent à plusieurs objectifs :

- ✓ La couverture du marché
- ✓ La mise en place d'une organisation décentralisée et de proximité
- ✓ La réactivité face au marché et à l'évolution des besoins
- ✓ La mutualisation des fonctions support :
 - administration des ventes
 - recrutement
 - direction technique

Elles sont organisées en centres de profits appelés « agences ». Ces agences, spécialisées par métier, sont elles-mêmes placées sous la direction d'un responsable qui gère ses propres ressources.

L'organisation au BeLux comprend 2 agences en Belgique (Bruxelles) et 1 au Luxembourg. Elle est comparable à celle développée en France.

La gestion administrative et financière de la société est structurée autour de 7 activités : audit interne, trésorerie, contrôle de gestion, comptabilité, juridique et social, paie et administration des ventes. Le service de contrôle de gestion dispose d'un logiciel dédié : Syges.

Une organisation décentralisée :

AUSY compte 18 implantations géographiques.

Les atouts d'une organisation de proximité :

- ✓ Des entités à taille humaine
- ✓ Un accompagnement géographique de nos clients
- ✓ Une réactivité dans la prise de décision



3.2 POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

La politique RH du Groupe se décline en quatre axes :

- ✓ Un recrutement sélectif d'ingénieurs de haut niveau,
- ✓ Une forte proximité managériale,
- ✓ Une politique de formation ambitieuse servie par l'Université AUSY,
- ✓ Une gestion des ressources optimisée par la Direction Nationale des Projets.

Le recrutement est un sujet majeur et la pierre angulaire du développement du Groupe. Il mobilise toute la force RH et commerciale, en impliquant chaque manager quel que soit son niveau.

AUSY a noué de nombreux partenariats avec des écoles d'ingénieurs de tout premier plan, et intervient pour un certain nombre d'entre elles dans leur cursus de formation.

Les forums de recrutement assurent une rencontre avec les candidats en recherche active d'emploi. Les managers du Groupe voient donc ces espaces comme de réelles opportunités de nouer les premiers contacts.

Le processus de recrutement est décentralisé au sein de chaque Direction Opérationnelle, ce qui assure souplesse et réactivité, tout en permettant d'apporter une réponse adaptée aux attentes des candidats. Ce processus comporte trois étapes, dont un test technique, qui permet de valider l'adéquation du profil du candidat au poste de consultant.

Le nouveau collaborateur rejoint alors une agence au sein d'AUSY, pilotée par un manager responsable de son évolution de carrière au travers des différents projets menés. Cette évolution est mesurée lors d'entretiens annuels et les plans d'action décidés sont suivis trimestriellement lors de points de suivi entre le consultant et son manager.

Chaque nouveau collaborateur est accueilli dans l'entreprise par un parrain, Responsable de Site, sans lien hiérarchique. Ce Responsable de Site anime l'équipe AUSY présente dans les locaux du client au travers d'événements mensuels.

Les réunions d'agence (semestrielles), comme les réunions d'intégration (mensuelles) de chaque Direction Opérationnelle sont également des moments privilégiés pour échanger de façon informelle.

Ce suivi de proximité permet de mesurer avec précision la satisfaction des collaborateurs en continu, et de garantir un lien social fort.

Parallèlement, la Direction Nationale des Projets s'attache à impliquer tous les consultants disponibles sur les Réponses à Appel d'Offre et les projets en Engagement de Résultats, réduisant ainsi potentiellement le taux d'inactivité de nos consultants.

Elle anime également un réseau d'experts, chargés de faciliter le transfert de savoir-faire au travers des pôles de compétences et de la conception de formations techniques et fonctionnelles.

3.3 LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2007, l'effectif du Groupe se présente de la manière suivante :

	2007	2006	2005
Ingénieurs et techniciens	1 381	1 062	945
Postes de structure	191	170	145
Total	1 572	1 232	1 090

3.4 LA FORMATION DE NOS COLLABORATEURS



L'Université AUSY, organisme de formation agréé, a pour vocation de favoriser la professionnalisation en accélérant la diffusion des compétences au sein de l'entreprise.

Elle est organisée en trois filières :

- ✓ La filière Technique : qui vise à transmettre un savoir-faire en capitalisant sur l'expertise des consultants.
- ✓ La filière Commerciale : qui comprend la formation initiale des commerciaux récemment intégrés ainsi que l'accompagnement de chacun dans l'évolution de ses responsabilités managériales au sein du Groupe.
- ✓ La filière Efficacité Personnelle : qui permet à un collaborateur de développer ses qualités de communication et de créativité.

La complémentarité de ces filières permet au Groupe d'adresser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise dans le cadre de sessions de formation, en présentiel comme en e-learning.

La filière Technique est animée par la Direction Technique, qui implique notamment un réseau d'experts chargé de concevoir et d'animer les formations à destination des consultants et de participer au choix des partenaires extérieurs.

Cette filière permet de répondre aux besoins de formation des consultants lorsqu'ils portent sur des aspects de progression technique et d'accapitation des dernières technologies et méthodes. Ils supportent alors soit une évolution de carrière personnalisée, soit un besoin ponctuel pour nos projets auprès des clients.

Lancé dès le troisième trimestre 2006, le programme « Turing » est un programme ambitieux de professionnalisation et d'accession au métier de consultant pour les jeunes diplômés. Déjà cinq promotions ont réussi avec succès les examens de fin de stage. C'est notamment grâce aux modules liés aux spécificités de notre métier en matière de communication et de vente que ces jeunes consultants ont pu très vite convaincre les managers et les équipes techniques de leur confier des projets innovants.

La filière Business comprend plusieurs parcours adaptés à l'évolution des responsabilités des managers commerciaux.

Le premier parcours permet aux nouveaux embauchés de découvrir les « best practices » du Groupe et de se mettre très vite en situation de réussite. Les résultats de ces sessions sont tangibles ; en effet la grande majorité de ces nouveaux managers réalisent leurs premières affaires dans un délai divisé par trois par rapport aux chiffres traditionnels de notre secteur.

Toutes les évolutions de carrière des managers sont ensuite accompagnées par un stage spécifique qui s'appuie sur le retour d'expériences et la mise en pratique. Cette formation vise à donner toutes les clefs du nouveau poste afin que le nouveau promu puisse réussir son challenge.

Ces formations sont assurées par les Directeurs opérationnels.

La filière Efficacité Personnelle a vu le jour en 2007 et s'intéresse à développer les compétences de communication et de créativité de chacun. Différents parcours sont proposés et ont comme objectif de faire de chacun le meilleur ambassadeur d'AUSY.

Ces formations sont animées par des formateurs internes ainsi que par des organismes extérieurs en fonction de l'adéquation de l'offre aux besoins de l'entreprise.

En 2007, 5 536 jours de formation ont été dispensés au profit de nos collaborateurs (soit 4,4 jours par personne).

Témoignage du Directeur de l'Université AUSY

Quel est votre rôle ?

« Je conçois des parcours de formation pour les différentes populations d'AUSY. J'organise le contenu des formations avec les responsables des filières. Je gère les relations avec les partenaires extérieurs. Et j'anime différents modules de formation. »

Comment l'Université AUSY s'inscrit-elle dans l'évolution de carrière d'un consultant ?

« La formation est un outil puissant pour accélérer une carrière. Elle permet soit de démarrer un projet plus vite (en apportant des éléments complémentaires aux études), soit d'accompagner l'évolution de carrière.

Cet accompagnement vise donc à améliorer des compétences ou à en acquérir de nouvelles.

Les différents moments propices à une formation sont :

- ✓ à l'entrée dans l'entreprise,
- ✓ lors d'un projet spécifique,
- ✓ pour favoriser une évolution de carrière. »

Quelles sont les perspectives d'évolution pour l'Université ?

« Pour accompagner la croissance du Groupe, notre offre elle aussi s'étoffe : de nouveaux thèmes sont abordés, qui viennent compléter notamment notre offre technique.

Par ailleurs, notre outil de e-learning permettra à nos collaborateurs d'accéder directement à de nombreux modules de formation sans avoir à attendre la planification de sessions. En résumé, plus d'offres, plus proches de chacun. »

Quels sont vos moteurs ?

« J'aime animer des sessions de formation. Je m'assure aussi de rester à l'écoute des attentes de nos consultants et de nos managers. Le sentiment de transmettre un savoir-faire est une puissante source de motivation et de satisfaction personnelle. »

3.5 POLITIQUE QUALITÉ

Depuis 1996, AUSY est engagé dans une démarche Qualité. Ce projet d'entreprise a eu la volonté de fédérer et d'harmoniser les pratiques de l'entreprise autour d'un Système de Management de la Qualité unique impliquant l'ensemble des collaborateurs.

La recherche du pragmatisme et de l'adaptabilité du Système de Management de la Qualité (SMQ) a été le fil conducteur de la démarche.

Les dispositions associées au SMQ sont prises par AUSY pour assurer la qualité de ses prestations ainsi que la satisfaction de ses clients, de son personnel et de ses actionnaires.

Le Système de Management de la Qualité, certifié depuis janvier 2000, est conforme à la norme ISO 9001 version 2000 sur le périmètre des activités de « conception, réalisation et maintenance de logiciels en engagement de résultats et en assistance technique ».

La politique Qualité d'AUSY est définie par la Direction Générale et mise en oeuvre au niveau des processus clés de l'entreprise. Elle répond à 3 objectifs principaux :

- ✓ l'amélioration de la satisfaction des clients,
- ✓ l'adhésion et la satisfaction des collaborateurs,
- ✓ l'accroissement de l'efficacité des prestations en engagement de résultats.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée au travers d'indicateurs (indicateurs de performance, résultats d'enquêtes de satisfaction, audits ...).

Ces indicateurs sont analysés périodiquement lors des revues de direction trimestrielles, support principal à l'efficacité et à l'amélioration continue des processus.

La Direction Générale affecte les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs Qualité. Ces moyens sont redéfinis, chaque fois que nécessaire, lors des revues de direction.

Depuis fin 2006, la Direction Générale a validé l'intégration dans le SMQ AUSY des pratiques du CMMI (Capability Maturity Model Integration) afin de mieux répondre à l'objectif « d'accroître l'efficacité des prestations en Engagement de Résultats ».

Des formations conçues en interne dans le cadre de la démarche qualité et de l'Université AUSY supportent également ces objectifs, comme le Cours Chef de Projet AUSY.

L'audit de suivi 2, passé avec succès en décembre 2007, a prorogé le certificat jusqu'en janvier 2009. Il faut noter que sur les 5 derniers audits conduits par l'AFAQ (1^{er} organisme certificateur en France) l'ensemble des activités d'AUSY n'a fait l'objet d'aucune non-conformité ni d'aucune remarque.

Au 31 décembre 2007, 10 établissements représentant 95 % de l'ensemble des activités d'AUSY France sont certifiés.

Le périmètre géographique s'étend aux établissements de l'entreprise au fur et à mesure de leur création, selon un processus interne bien établi. De fait, il est progressivement déployé dans les autres sociétés du Groupe.

L'avis du Directeur Qualité

Quel est le rôle d'un Directeur Qualité ? Quelles sont ses attributions au quotidien ?

« Les attributions du Directeur Qualité sont notamment de :

- garantir la continuité de la certification ISO 9001 délivrée par l'AFAQ, au travers d'un programme soutenu d'audits qualité internes,
- assurer la qualité des prestations au regard des engagements pris,
- enrichir le système de Management de la Qualité (SMQ) et supporter l'amélioration des processus de l'entreprise en étant à l'écoute des clients, des marchés et des évolutions méthodologiques,
- participer à l'essor du Groupe et favoriser l'intégration de nouvelles sociétés ; le SMQ est un des socles de la culture de l'entreprise. »

Quelles sont les raisons qui ont poussé AUSY à intégrer le modèle CMMI (Capability Maturity Model Integration) ?

« Les clients et le marché positionnent ce modèle comme un standard. Compte tenu de sa politique Qualité et de ses exigences en termes de développement, AUSY ne pouvait être absent d'une telle démarche. »

Quel va être l'apport de l'intégration du modèle CMMI à la démarche actuelle ?

« Relativement à l'amélioration des processus citée plus haut, le modèle CMMI vient enrichir le SMQ en exigeant la mise en oeuvre de pratiques métiers supplémentaires reconnues.

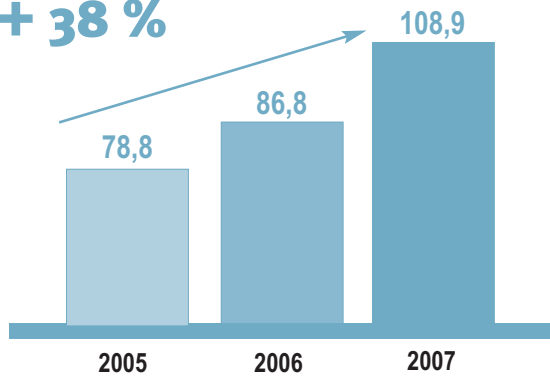
Conçu par le SEI (Software Engineering Institute) le modèle CMMI est utilisé dans le monde entier afin d'améliorer la façon de gérer, de développer et de maintenir des applications, des équipements et des systèmes.

Au 1^{er} trimestre 2008 des évaluations formelles de niveau 2 (dans un premier temps) sont prévues sur certains sites et également le déploiement complet des pratiques de niveau 3 (le modèle CMMI est constitué de cinq niveaux de maturité). »

4. CHIFFRES CLÉS

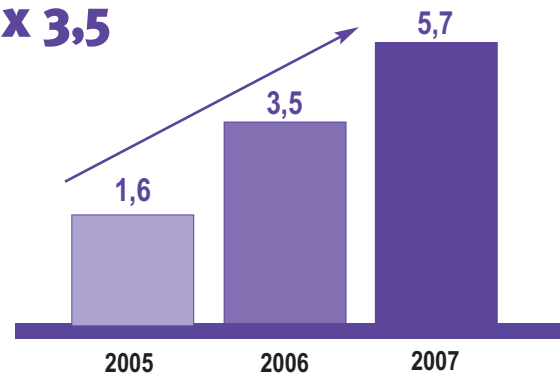
Évolution du chiffre d'affaires en M€

+ 38 %



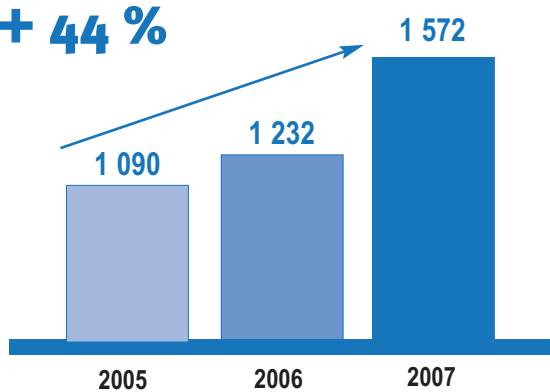
Évolution du ROC en M€

X 3,5



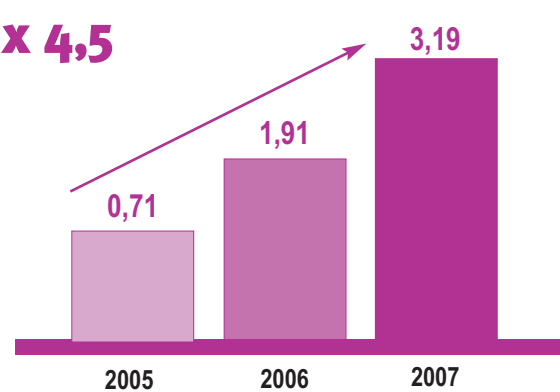
Évolution des effectifs

+ 44 %



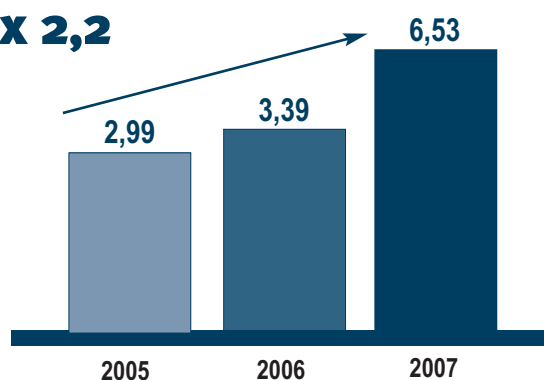
Résultat net part du Groupe en M€

X 4,5



Marge brute d'autofinancement en M€

X 2,2



5. INFORMATIONS BOURSIÈRES

Au 31 décembre 2007, le capital était composé de 3 325 913 actions de 1 € de nominal cotées sur le segment Eurolist C de la Bourse de Paris. Il n'existe qu'une seule catégorie de titres.

AUSY est coté depuis le 30 avril 1999. Le cours d'introduction était de 21,04 €.

Caractéristiques boursières :

Code ISIN	FR000072621
Code Reuters	OSI PA
Code Bloomberg	OSI FP
Segment	Eurolist C

Historique du cours de bourse (source Euronext)

Mois	Nbre de jours en cotation	Cours plus haut	Cours plus bas	Cours de clôture	Cours moyen	Nbre de titres échangés	Capitaux traités en €
2007-01	22	13,90	13,20	13,68	13,68	65 314	878 206
2007-02	20	15,34	13,23	14,19	14,46	125 660	1 816 895
2007-03	21	15,24	13,39	14,90	14,37	89 358	1 317 119
2007-04	19	15,00	14,11	14,36	14,70	63 501	915 632
2007-05	22	16,65	14,20	16,60	15,62	122 230	1 895 874
2007-06	21	16,60	15,30	16,19	16,30	49 747	802 536
2007-07	22	16,30	14,90	15,37	15,77	41 481	650 087
2007-08	23	15,37	13,44	13,85	14,46	53 176	760 312
2007-09	20	14,18	12,80	13,45	13,52	42 452	585 294
2007-10	23	14,20	13,01	14,20	13,41	44 448	601 795
2007-11	22	14,60	13,69	14,30	14,22	167 530	2 395 570
2007-12	19	14,48	13,04	14,10	14,09	37 982	533 643
2008-01	22	14,10	9,90	11,20	12,36	96 952	1 196 912
2008-02	19	11,90	11,00	11,65	11,51	33 608	377 320

Calendrier financier

Le 13 mai 2008	CA 1 ^{er} trimestre 2008 (après clôture de bourse)
Le 13 août 2008	CA 1 ^{er} semestre 2008 (après clôture de bourse)
Le 27 août 2008	Résultats 1 ^{er} semestre 2008 (avant ouverture de bourse)



Finances

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 HISTORIQUE

1990 : Création d'AUSY par Jean-Marie Magnet, actuel Président Directeur Général dans le cadre d'un LBO et constitution d'une société spécialisée dans l'informatique technologique avec 3 implantations initiales : Paris, Lyon et Rennes.

1991 : Développement de l'activité informatique de gestion et création d'une division dédiée à cette activité. Ouverture d'une agence à Toulouse.

1994 : Acquisition de 2 fonds de commerce de la société Itrec (Lyon et Nantes) permettant d'enrichir la clientèle d'AUSY sur ses métiers de base.

1997 : Acquisition du fonds de commerce de la société IXEL (implantée à Paris et Orléans) qui permet de renforcer la position stratégique d'AUSY dans le domaine des systèmes d'information.

1999 : AUSY est introduit au second marché de la Bourse de Paris le 30 avril pour accroître sa notoriété, renforcer ses fonds propres et favoriser son projet de développement en Europe. Premier développement en dehors de l'Hexagone avec la création de la société AUSY Benelux, basée à Bruxelles.

2000 : Certification ISO 9001 des établissements d'Issy-les-Moulineaux et de Cesson-Sevigné. Accélération du développement avec les ouvertures d'agences.

2001 : AUSY confirme son ambition européenne par l'acquisition de Onsite Group et des filiales belge et luxembourgeoise du Groupe Actif France. Poursuite du maillage commercial sur le territoire français avec l'ouverture de nouvelles agences.

2002 : Certification ISO 9001 version 2000.

2004 : Augmentation de capital par émission de BSA : 4,8 M€ levés.

2005 : Émission de 4,6 M€ d'OCEANES.

2006 : AUSY est certifié « entreprise innovante » par l'OSEO ANVAR et devient éligible au FCPI.

Création de Pentalog Technology en décembre, joint venture dont le capital est détenu à parts égales par AUSY et Pentalog High Tech. Cette société a pour vocation de porter l'offre Offshore d'AUSY.

2007 : Lancement du plan de développement CAP 2009. Acquisition en juillet de la société de conseil et d'ingénierie informatique Aequalis. Première opération s'inscrivant dans la stratégie définie dans le cadre de CAP 2009.

1.2 MOYENS D'EXPLOITATION

1.2.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements du Groupe, hors croissance externe, concernent essentiellement l'infrastructure informatique interne et l'agencement des bureaux. Il n'existe aucun investissement significatif en cours engageant la société au 31 décembre 2007.

Les investissements 2007 ont été destinés à maintenir à niveau et à actualiser les différents actifs.

1.2.2 MARQUES ET BREVETS

La marque AUSY a été enregistrée le 13 juillet 2001. Ce dépôt a été étendu par un dépôt international pour les pays ci-après : BENELUX, DANEMARK, FINLANDE, NORVÈGE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE.

La marque ON SITE a été déposée au cours de l'exercice 2000.

Les noms de domaine ausy.fr, ausy.be, ausy.lu, des noms en lien avec « AUSY », et le nom de domaine aequalis.fr ont été également déposés. Les marques et actifs nécessaires à l'activité de la société lui appartiennent en propre.

1.2.3 COMMUNICATION ET MARKETING

La société AUSY a dépensé 0,129 M€ en 2007 en matière de communication et marketing contre 0,145 M€ en 2006 et 0,188 M€ en 2005.

1.2.4 AGENCES

Les différentes agences d'AUSY sont situées à Issy-les-Moulineaux, Rennes, Nantes, Lille, Toulouse, Lyon, Strasbourg, Orléans, Aix-en-Provence, Niort, Bordeaux, Nice, Grenoble et Caen sur une surface totale de 6 940 m² occupés en location.

Les agences des sociétés du Groupe Aequalis sont situées à Nice et Paris sur une surface totale de 353 m² occupés en location.

Les sociétés implantées en Belgique (Bruxelles) et au Luxembourg (Luxembourg) occupent une surface de 835 m² en location.

Les loyers se situent dans la moyenne des prix pratiqués sur le marché.

1.2.5 RELATIONS MÈRES FILIALES

La société AUSY SA refacture ses coûts d'exploitation au titre de la gestion de ses participations : management, audit, trésorerie, communication..., au prorata des temps passés par les salariés d'AUSY SA. AUSY SA supporte les financements d'exploitation (OCEANES) ou liés à des opérations particulières

(croissance externe) et peut être amené à procéder à des avances de trésorerie vers ses filiales en cas de besoins ponctuels.

Les filiales ont principalement des relations opérationnelles entre elles et, ponctuellement, d'avances en compte courant.

1.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.3.1 IDENTITÉ

Monsieur Jean-Marie MAGNET, Président du Conseil d'administration

1.3.2 ATTESTATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 47 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Issy-les-Moulineaux, le 30 avril 2008.



Monsieur Jean-Marie MAGNET
Président Directeur Général

1.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte et Associés, représenté par Monsieur Jean-Marc LUMET, 191, avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Nommé par l'Assemblée Générale ordinaire réunie à titre extraordinaire du 31 décembre 1998 ; renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2004, pour une période de 6 exercices ; expiration pour l'exercice clos le 31-12-2009.

Prestige International Audit, représenté par Madame Sophie DUVAL et Monsieur Jean-Philippe BERTIN, 5 rue Alfred de Vigny – 75008 PARIS.

Nommés par l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2002 pour une période de 6 exercices ; expiration pour l'exercice clos le 31-12-2007.

1.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

COEXCOM, 65 avenue Kléber - 75116 Paris.

Nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2004 pour une période de 6 exercices ; expiration pour l'exercice clos le 31-12-2009.

BEAS, 7-9 villa Houssay – 92200 Neuilly sur Seine.

Nommé par l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2002 pour une période de 6 exercices ; expiration pour l'exercice clos le 31-12-2007.

2. CAPITAL

2.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE

2.1.1 DÉNOMINATION

AUSY

2.1.2 SIÈGE SOCIAL

10, rue des Acacias
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

2.1.3 DATE DE CRÉATION

28 décembre 1989

2.1.4 DATE D'EXPIRATION

La durée de vie de la société a été fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 28/12/2088.

2.1.5 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

352 905 707 RCS NANTERRE

2.1.6 FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce

2.1.7 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.8 OBJET SOCIAL

(Article 3 des statuts)

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- Toutes activités de services et d'ingénierie se rapportant notamment à l'informatique et à l'électronique :
 - Conseil, organisation, assistance, formation,
 - Conception, réalisation, intégration, installation de tous produits ou systèmes liés au traitement et à la transmission des informations.
- Toutes activités de vente, distribution, location, exploitation et maintenance de matériels et de logiciels.
- La prise de participation directe ou indirecte, ainsi que la réalisation de prestations d'assistance managériale, administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et technique dans ou auprès de sociétés ou entreprises dont l'objet se rattache aux activités susmentionnées.

- Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2.1.9 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

2.1.10 LIEU OU PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la société.

2.1.11 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation (article 30 des statuts).

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale (article 33 des statuts).

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration (article 35 des statuts).

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quantité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

2.1.12 FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire.

Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales (article 11 des statuts).

2.1.13 SEUILS STATUTAIRES

Les statuts ne prévoient pas d'obligation d'information à la charge des actionnaires en cas de franchissement de seuil de capital autre que celles énoncées par l'article L.233-7 du Code de commerce. En cas de manquement aux obligations de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

2.1.14 ACTIONS À DROIT DE VOTE DOUBLE

Les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il

est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire, les actions ordinaires nominatives attribuées gratuitement, à raison desdites actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, jouissent d'un droit de vote double (article 36 des statuts).

2.1.15 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition (article 17)

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées Administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était Administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une.

Durée des fonctions et limite d'âge des administrateurs (article 18)

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout Administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Président du Conseil d'administration (article 20)

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil d'administration (article 21)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque Administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux Administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du conseil (article 22)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

2.1.16 DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués. Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués. (article 23)

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.2.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2007, le capital social fixé à 3 325 913 euros est divisé en 3 325 913 actions ordinaires de 1 euro chacune.

2.2.2. CAPITAL AUTORISÉ NON EMIS

Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfices ou primes (article L.225-129-2 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2007 a conféré au Conseil d'administration :

Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne peut être supérieur à 30 000 000 euros. Ce montant inclut la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est prévu, dans le cadre de ces deux délégations, que le Conseil d'administration ait la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre peuvent donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration peut utiliser les facultés prévues par la

Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'administration peut conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

La délégation d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS a été utilisée par le Conseil d'administration du 28 août 2007 dans le cadre de l'émission et de l'attribution gratuite de BSA au profit de l'ensemble des actionnaires, à raison d'un BSA par action AUSY détenue. Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice de BSA ne pourra pas excéder la somme de 369 440 euros.

En revanche, la délégation conférée au conseil à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, n'a pas été utilisée.

Délégation en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L.225-129-6, L.225-138-1 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail).

L'Assemblée Générale extraordinaire du 27 août 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E et effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 150 000 euros.

Cette délégation n'a pas été utilisée à ce jour.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 9 juin 2008 de renouveler cette délégation.

Délégation en vue d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % pour rémunérer des apports en nature de titres (article L.225-147 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social dans la limite de 10 % de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne peut être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

Autorisation d'attribuer des options de souscription d'actions (et options d'achat d'actions).

L'Assemblée Générale mixte du 2 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Le nombre total des options qui seront ouvertes ne peut donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital existant au jour de la première attribution, sous réserve de toutes autres limitations légales.

La durée des options fixée par le conseil ne peut excéder une période de huit ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil dispose, dans les limites fixées ci-dessus, de tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en oeuvre la présente autorisation.

Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 9 juin 2008 de renouveler cette délégation.

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre (ou existantes) aux membres du personnel et/ou à certains mandataires sociaux (article L.225-197-1 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale mixte du 2 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à procéder, dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions peuvent être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période « d'acquisition » d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration. En outre, les bénéficiaires devraient conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Ainsi, le conseil dispose, dans les limites fixées ci-dessus, de tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en oeuvre la présente autorisation.

Cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2005 qui a procédé à l'attribution de 44 500 actions gratuites.

Elle a été de nouveau mise en oeuvre par le Conseil d'administration du 20 octobre 2006 qui a procédé à l'émission de 29 500 actions gratuites.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2008 a décidé sur le fondement de cette délégation l'attribution de 16 000 actions gratuites.

Il est proposé à l'assemblée générale du 9 juin 2008 de renouveler cette délégation.

	AG	Échéances	Montant autorisé (en Euros)	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2007	Autorisation résiduelle au 31 décembre 2007
Délégation augmentation avec maintien du DPS et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes	07/06/07	06/08/09	30 000 000	Néant	(1)	29 630 560
Délégation augmentation avec suppression du DPS	07/06/07	06/08/09	30 000 000	Néant	Néant	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	27/08/07	26/10/09	150 000	Néant	Néant	150 000
Autorisation d'augmenter le capital par apport en nature de titres	07/06/07	06/08/09	10 % du capital	Néant	Néant	10% du capital
Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	02/06/05	01/08/08	5 % du capital	Néant	Néant	5% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	02/06/05	01/08/08	5 % du capital	(2)	Néant	1,94 % du capital
Délégation émission de BSA avec suppression du DPS, au profit de 3 personnes dénommées	27/08/07	26/02/09	244 444	Néant	244 444	Nulle

(1) Le Conseil d'administration du 28 août 2007 a décidé sur la base de cette délégation de procéder à l'émission et à l'attribution gratuite de bons autonomes de souscription d'actions (ci-après les «BSA») aux actionnaires de la société ayant cette qualité à la date du 5 septembre 2007 à raison de un BSA par action AUSY détenue. Le montant nominal de l'augmentation de capital social susceptible de résulter de l'exercice des BSA ne pourra excéder la somme totale de 369 440 euros. Les BSA seront inscrits en compte et négociables du 10 septembre 2007 au 30 juin 2010 inclus.

(2) Il a été attribué le 6 juillet 2005 des actions gratuites au bénéfice de salariés du Groupe qui pouvaient donner lieu à émission d'un montant maximal de 44 500 actions (représentant 1,45 % du capital) gratuites à compter du 6 juillet 2007. 39 500 actions gratuites nouvelles ont été attribuées définitivement, soit une augmentation de capital en nominal de 3 124 615 euros.

Il a été attribué le 20 octobre 2006 des actions gratuites au bénéfice de salariés du Groupe pouvant donner lieu à émission d'un montant maximal de 29 500 actions, (représentant 0,96 % du capital) gratuites à compter du 20 octobre 2008.

2.2.3 CAPITAL POTENTIEL

Options de souscription d'actions

À ce jour, il n'existe pas d'options de souscription d'actions.

Bons de souscription d'actions

AUSY rappelle que, lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2004, il a été décidé l'émission de 150 000 BSA au profit de Monsieur Philippe Morsillo, Directeur Général Délégué de la société AUSY.

Les BSA sont incessibles et non négociables. Chaque BSA a été souscrit au prix de 1 euro et versé intégralement en espèces.

Un BSA permettait d'acquérir une action AUSY, au prix d'exercice de 8 euros. Suite à une opération financière, le ratio d'exercice a été ajusté.

Il est désormais de 1,03. Ainsi, le nouveau nombre d'actions qui pourra être souscrit par l'exercice de l'intégralité des 150 000 BSA initialement émis sera de 154 500. Les BSA sont exerçables à tout moment depuis le 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009 ; à l'expiration de cette période, les BSA non exercés seront caducs de plein droit.

Le Conseil d'administration du 28 août 2007 a décidé, sur délégation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2007, de l'émission et de l'attribution gratuite de BSA au profit de l'ensemble des

actionnaires, à raison de 1 BSA par action AUSY détenue au 5 septembre 2007. 3 324 961 BSA ont été émis. Neuf (9) BSA donnent droit à souscrire à une action nouvelle de la société à un prix de souscription de 16,09 euros.

Les BSA sont inscrits en compte et négociables depuis le 10 septembre 2007 et jusqu'au 30 juin 2010 inclus.

Le montant nominal de l'augmentation de capital social susceptible de résulter de l'exercice des BSA émis ne pourra pas excéder la somme totale de 369 440 euros.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 août 2007 a également décidé, sur délégation de l'Assemblée Générale du 27 août 2007, l'émission de 2 200 000 BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Messieurs Morsillo, Fillon et Oberle. Ces BSA présentent les mêmes caractéristiques que ceux attribués à tous les actionnaires. Ils sont incessibles jusqu'au 28 février 2009. Ils seront cotés sur la même ligne de cotation que les BSA attribués à tous les actionnaires. Le montant nominal de l'augmentation de capital social susceptible de résulter de l'exercice des BSA émis ne pourra pas excéder la somme totale de 244 444 euros.

OCEANES 2005 (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes).

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2003, a décidé l'émission d'un emprunt « 4,00 % février 2005 / février 2010 », avec suppression du droit préférentiel de souscription et appel public à l'épargne, d'un montant nominal de 4 600 000 euros par émission au pair de 400 000 obligations à option de souscription et/ou échange en actions nouvelles ou existantes

(Les « OCEANES »), chaque OCEANES ayant une valeur nominale unitaire de 11,50 euros (visa AMF n° 05-120 du 25 février 2005). Cet emprunt d'une durée de 5 ans, verse un coupon de 4 % avec un prix de remboursement de 12,5 €.

Chaque OCEANES pouvant être convertie en une action nouvelle de 1 euro de nominal, le montant nominal de l'augmentation de capital social susceptible de résulter de la conversion de la totalité des OCEANES ne pourra pas excéder la somme totale de 400 000 euros, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, dans les conditions légales et réglementaires, les droits des porteurs d'OCEANES.

Suite à l'ajustement décidé par le Conseil d'administration du 13 novembre 2007, le ratio d'attribution des OCEANES, initialement de 1 (1 action AUSY par OCEANES convertie), est désormais de 1,03.

Au jour du présent document de référence, sur les 400 000 OCEANES émises, 45 138 OCEANES ont été converties en 11 153 actions existantes et en 33 985 actions nouvelles.

Il reste 354 862 OCEANES pouvant être converties en 354 862 actions nouvelles, ce qui représente un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 354 862 euros.

Actions gratuites 2005, 2006, 2008.

Le Conseil d'administration, lors de ses réunions des 6 juillet 2005, 20 octobre 2006 et 20 mars 2008 faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2005, a procédé à l'attribution gratuite de 78 500 actions au bénéfice des salariés du Groupe et de 11 500 actions au bénéfice des mandataires sociaux.

	Plan juillet 2005	Plan octobre 2006	Plan mars 2008
Date du Conseil d'Administration	6 juillet 2005	20 octobre 2006	20 mars 2008
Nombre total d'actions gratuites	44 500	30 348*	16 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
- les mandataires sociaux	11 500	0	0
- les 10 premiers tributaires salariés	29 000	30 348	16 000
Date d'attribution effective	6 juillet 2007	20 octobre 2008	19 mars 2010
Délai de conservation	2 ans	2 ans	2 ans
Valeur de l'action au jour de l'attribution par le conseil	9,96 €	13,42 €	11,60 €

* Suite à l'ajustement opéré par le conseil du 13 novembre 2007 et conformément aux règles de préservation des intérêts des bénéficiaires d'actions gratuites prévues par le Conseil d'administration du 20 octobre 2006, le nombre d'actions gratuites attribuées lors de ce conseil, initialement de 29 500, est désormais de 30 348.

• **Mandataires sociaux** : actions gratuites dont la décision d'attribution a été prise par le conseil au cours de l'exercice ou dont l'attribution définitive est intervenue au cours de l'exercice.

Noms	Nombre d'actions attribuées	Valeur de l'action au jour de la décision du conseil	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Date d'attribution définitive	Référence du plan
Marie-Jacqueline de la Touanne	10 000	9,96 Euros	6 juillet 2005	6 juillet 2007	juillet 2005
Attribuées à chaque mandataire social					
Joël Magnet	1 500	9,96 Euros	6 juillet 2005	6 juillet 2007	juillet 2005

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration n'a pas attribué d'actions gratuites aux mandataires sociaux.

• **10 plus importantes attributions aux salariés non mandataires sociaux** : actions gratuites dont la décision d'attribution a été prise par le conseil au cours de l'exercice ou dont l'attribution définitive est intervenue au cours de l'exercice.

	Nombre d'actions attribuées	Valeur de l'action au jour de la décision du conseil	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Date d'attribution définitive	Référence du plan
Actions gratuites attribuées définitivement au cours de l'exercice	29 000	9,96 Euros	6 juillet 2005	6 juillet 2007	juillet 2005

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration n'a pas attribué d'actions gratuites aux salariés.

2.2.4 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Autorisation

L'Assemblée Générale du 7 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit 308 307 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 9 249 210 euros.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale prévue le 9 juin 2008 de renouveler cette autorisation et de conférer au Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant

le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 7 juin 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- ✓ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AUSY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- ✓ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- ✓ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

✓ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

✓ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2008 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 30 euros par action et le montant maximal de l'opération à 9 978 021 euros.

Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale du 8 juin 2006, dans sa septième résolution à caractère extraordinaire, a donné au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 307 255 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale a fixé à 24 mois la durée de validité de la présente autorisation, soit jusqu'au 7 juin 2008 et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Cette autorisation n'a pas été utilisée.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 9 juin 2008 de renouveler cette délégation.

Bilan du programme de rachat d'actions en cours

A la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 2 934 pour une valeur de comptable de 41 369,40 Euros évaluée au dernier cours de l'année.

Ce nombre d'actions, d'une valeur nominale globale de 1 Euro, représente 0,0882 % du capital

Au 31 mars 2008, le nombre d'actions acquises en propre au nom de la société était de 4 403.

2.2.5 ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature de l'opération	Nb d'actions créées	Nb d'actions cumulées	Valeur nominale	Montant du capital (F)	Prime d'émission
28/12/89	Constitution	12 000	12 000	100 F	1 200 000	-
01/06/90	Augmentation de capital en nature (1)	60 804	72 804	100 F	7 280 400	-
19/06/90	Augmentation de capital en numéraire	17 196	90 000	100 F	9 000 000	-
03/02/99	Division du nominal	1 800 000	1 800 000	5 F	9 000 000	-
22/03/99	Augmentation de capital par apport en nature (2)	83 973	1 883 973	5 F	9 419 865	8 817 165 F
26/04/99	Augmentation de capital en numéraire (3)	100 000	1 983 973	5 F	9 919 865	13 300 000 F
12/07/01	Augmentation de capital en numéraire (4)	150 000	2 133 973	5 F	10 669 865	33 237 341 F
24/10/01	Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission	-	2 133 973	5 F	13 997 945	-
	Conversion du capital en euros	-	-	1 €	2 133 973 €	-
30/06/04	Augmentation de capital en numéraire (5)	938 583	3 072 556	1 €	3 072 556 €	3 698 418 €
28/04/06	Augmentation de capital par conversion d'OCEANES en actions nouvelles	10 522	3 083 078	1 €	3 083 078 €	-
26/06/07	Augmentation de capital par conversion d'OCEANES en actions nouvelles	2 037	3 085 115	1 €	3 085 115 €	21 388,50 €
06/07/07	Augmentation de capital par attribution définitive d'actions gratuites nouvelles	39 500	3 124 615	1 €	3 124 615 €	-
31/07/07	Augmentation de capital par attribution définitive d'actions gratuites nouvelles	20 490	3 145 105	1 €	3 145 105 €	215 145 €
28/08/07	Augmentation de capital en numéraire (6)	179 856	3 324 961	1 €	3 324 961 €	2 320 142,4 €
12/02/08	Augmentation de capital par conversion d'OCEANES en actions nouvelles et exercice de BSA	1 046	3 326 007	1 €	3 326 007 €	10 487,90 €

(1) Le 01/06/1990, l'augmentation de capital par apport en nature correspond à un apport de titres AUSY France par des personnes physiques principalement salariées ou managers de la Société à la Société AUSY. Cette opération a été effectuée à la valeur nominale des actions AUSY.

(2) L'opération d'augmentation de capital par apport en nature soumise à l'approbation de l'AGE du 22.03.1999 correspond à la remontée d'actionnaires d'AUSY France (filiale d'AUSY) dans AUSY, pour un nombre d'actions inférieur à 5 % d'AUSY après l'opération.

(3) Avec appel public à l'épargne dans le cadre de l'introduction en Bourse.

(4) Augmentation de capital en numéraire réservée à la société TULEDOR.

(5) Augmentation de capital en numéraire par émission de 2 133 973 BSA le 3 juin 2004 et souscription de 938 583 actions à 5,15 €. Les BSA avaient une parité d'échange de deux BSA pour une action AUSY.

(6) Augmentation de capital en numéraire réservée à Monsieur Jean-Marie Magnet.

2.2.6. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS L'ACTIONNARIAT DEPUIS TROIS ANS

Au cours de l'exercice 2005, la déclaration de franchissement de seuil suivante a été effectuée :

13 janvier 2005 – déclaration 205C0073

1- Par courrier daté du 11 janvier 2005 reçu le jour même, la société Sycomore Asset Management (55, rue Pierre-Charron - 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, par suite d'acquisition d'actions de la société AUSY sur le marché, avoir franchi en hausse, le 6 décembre 2004, le seuil de 10 % du capital de cette société et détenir désormais pour le compte des fonds gérés par elle 333 590 actions représentant autant de droits de vote, soit 10,86 % du capital (composé de 3 072 556 actions) et 7,30 % des 4 567 480 droits de vote existants se répartissant de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% Capital	% Droits de vote
Mandats de gestion	6 750	0,22	0,15
FCP Partner's Fund	7 000	0,23	0,15
FCP Midcap	187 340	6,10	4,10
FCP Synergy	132 500	4,31	2,90
Total concert	333 590	10,86	7,30

2 - La société Sycomore Asset Management a complété sa déclaration de franchissement de seuils par la déclaration d'intention suivante :

"Le dépassement de seuil s'inscrit strictement dans le cadre de la gestion des OPCVM de la gamme Sycomore et des mandats de gestion confiés par sa clientèle. Sycomore Asset Management agit seule, et se réserve la possibilité de procéder à de nouveaux achats, dès lors qu'ils satisferont à l'intérêt des porteurs de ses OPCVM ou à celui des personnes lui ayant confié un mandat de gestion. Sycomore n'entend pas acquérir le contrôle de la société AUSY, ni demander sa nomination comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance".

Au cours de l'exercice 2006, les déclarations de franchissement de seuil suivantes ont été effectuées :

6 avril 2006 – déclaration 206C0645

Par courrier du 5 avril 2006 reçu le jour même, complété par un courrier du 6 avril, la société Sycomore Asset Management (55, rue Pierre Charron - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mars 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 10 % du capital de la société AUSY et détenir pour le compte desdits fonds, 277 780 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 9,04 % du capital et 6,13 % des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% Capital	% Droits de vote
FCP Midcap	153 150	4,98	3,38
FCP Synergy	124 630	4,06	2,75
Total concert	277 780	9,04	6,13

23 mai 2006 – Information AMF n°206C0985

Par courrier du 22 mai 2006, reçu le jour même, la société Sycomore Asset Management (55, rue Pierre Charron - 75008 Paris), agissant pour le compte du FCP Synergy dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mai 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société AUSY et détenir pour le compte dudit FCP, 124 630 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 4,04 % du capital et 2,75 % des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% Capital	% Droits de vote
FCP Synergy	124 630	4,04	2,75
Total concert	124 630	4,04	2,75

31 mai 2006 – Information AMF n°206C1017

Par courrier du 24 mai 2006 reçu le 29 mai, la société Odyssee Venture SAS (12 boulevard de la Madeleine - 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mai 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5 % du capital d'AUSY et détenir aux travers des FCP gérés par elle 177 270 actions et droits de vote AUSY, représentant 5,75 % du capital et 3,91% des droits de vote de la société.

21 décembre 2006 – Information AMF n°206C2332

1. Par courrier du 15 décembre 2006, la société Odyssee Venture SAS (26, rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 décembre 2006, les seuils de 10 % du capital et de 5 % des droits de vote de la société AUSY et détenir pour le compte desdits fonds, 310 911 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 10,08 % du capital et 6,86 % des droits de vote de cette société .

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions AUSY sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En complément à la présente déclaration de franchissement de seuil, nous déclarons pour les douze mois à venir :

- ✓ agir seuls,
- ✓ poursuivre notre politique d'achat ou de vente de titres de la société en fonction de l'évolution du marché,
- ✓ ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société,
- ✓ ne pas avoir l'intention de demander la nomination d'un représentant au conseil d'administration de la société,
- ✓ soutenir toutes démarches aux fins de maximiser la valeur de la société ».

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'à la date d'élaboration du présent document de référence, les déclarations de franchissement de seuil suivantes ont été effectuées :

24 août 2007 – Information AMF n°207C1936

Par courrier du 24 août 2007, la société anonyme Tocqueville Finance (8, rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 août 2007, par suite de l'acquisition d'actions, le seuil de 5 % du capital de la

société AUSY et détenir pour le compte desdits fonds, 157 560 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,48 % des droits de vote de cette société .

26 octobre 2007 – Information AMF n°207C2372

Par courrier du 25 octobre 2007, complété par un courrier du 26 octobre 2007, la société ALTEN (40, avenue André-Morizet, 92513 Boulogne Billancourt cedex) a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 8 juin 2006, le seuil de 5% du capital de la société AUSY, et détenir alors 153 881 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,39% des droits de vote de cette société .

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société AUSY.

La société Alten a précisé détenir au 25 octobre 2007, 153 881 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 4,63% du capital et 3,23% des droits de vote de cette société .

En outre, la société Alten a déclaré détenir au 25 octobre 2007, 153 881 bons de souscription d'actions donnant droit, par exercice, à 17 097 actions, et 16 281 « OCEANES » donnant droit, par conversion, à 16 281 actions AUSY.

7 novembre 2007 – Information AMF n°207C2434

Par courrier du 6 novembre 2007, la société ALTEN (40 avenue André-Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt), contrôlée par la société SGTI, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5 % du capital de la société AUSY, et détenir à cette date 174 110 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 5,23 % du capital et 3,66 % des droits de vote de cette société, ainsi que 16 281 OCEANES donnant droit, par conversion, à 16 281 actions AUSY. Par ailleurs, la société Alten a précisé détenir, au 6 novembre 2007, 175 704 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 5,28 % du capital et 3,69 % des droits de vote de cette société, ainsi que 16 281 OCEANES donnant droit, par conversion, à 16 281 actions AUSY.

19 novembre 2007 – Information AMF n°207C2434

Par courrier du 15 novembre 2007, la société Odyssee Venture SAS (26, rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2007, le seuil de 10% du capital de la société AUSY et détenir pour le compte desdits fonds, 313 440 actions AUSY représentant autant de

droits de vote, soit 9,97 % du capital et 6,84 % des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil passif résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société AUSY.

En outre, la société Odyssée Venture SAS a précisé détenir alors 313 440 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 34 826 actions AUSY.

La société Odyssée Venture SAS a indiqué détenir, au 15 novembre 2007, 313 440 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 9,42 % du capital et 6,60 % des droits de vote de cette société, ainsi que 313 440 BSA.

23 novembre 2007 – Information AMF n° 207C2624

Par courrier du 23 novembre 2007, la société anonyme Alten (40 avenue André-Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt), contrôlée par la société SGTI, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions AUSY, le seuil de 5 % des droits de vote de la société AUSY, et détenir 317 876 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 9,56 % du capital et 6,69 % des droits de vote de cette société.

Par ailleurs, la société ALTEN a précisé détenir 16 281 "OCÉANES" donnant droit, par conversion, à 16 281 actions AUSY et 153 881 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 17 097 actions AUSY.

24 janvier 2008 – Information AMF n° 208C0170

Par courrier du 23 janvier 2008, complété par un courrier du 24 janvier 2008, la société anonyme Tocqueville Finance (8, rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions AUSY sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société AUSY et détenir pour le compte desdits fonds, 156 399 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 4,70 % du capital et 3,30 % des droits de vote de cette société.

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL

2.3.1. RÉPARTITION (position au 29/02/08)

	Actions	%	dont nb d'actions donnant droit de vote double	Total droits de vote	%
Jean-Marie Magnet (Président d'AUSY)	1 354 383	40,7 %	1 174 527	2 528 910	53,3 %
ALTEN	317 876	9,6 %	-	317 876	6,7 %
Odyssée Venture	313 440	9,4 %	-	313 440	6,6 %
Georges Pelte (Directeur Général d'AUSY France)	174 734	5,3 %	174 734	349 468	7,4 %
Actionnaires au nominatif	116 600	3,5 %	70 157	186 757	3,9 %
Actionnaires au porteur	1 044 691	31,4 %	-	1 044 691	22 %
Autodétention + actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités	4 283	0,1 %	-	4 283	0,1 %
Total	3 326 007	100 %	1 419 418	4 745 425	100 %

	Situation au 28/02/07			Situation au 28/04/06		
	Actions	% du Capital	% droits de vote	Actions	% du Capital	% droits de vote
Jean-Marie Magnet (Président d'AUSY)	1 189 907	38,6 %	52,6 %	1 201 510	39 %	53 %
Odysée Venture	310 911	10,1 %	6,9 %	-	-	-
Sycomore Assets Management	-	-	-	277 780	9 %	6,1 %
ALTEN	204 881	6,6 %	4,5 %	204 881	6,6 %	4,5 %
Georges Pelte (Directeur Général d'AUSY France)	178 684	5,8 %	7,9 %	182 690	5,9 %	8,1 %
Actionnaires au nominatif	77 017	2,5 %	3,3 %	77 261	2,5 %	3,3 %
Actionnaires au porteur (et actions propres)	1 121 678	36,4 %	24,8 %	1 138 956	36,9 %	25,1 %
Total	3 083 078	100 %	100 %	3 083 078	100 %	100 %

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire au porteur ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage réglementaire du flottant de 10 % est respecté.

2.3.2 PACTES D'ACTIONNAIRES

A ce jour et à la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Il n'existe également aucun pacte d'actionnaires au niveau des filiales de la société.

2.3.3 CAUTIONS, GARANTIES ET SÛRETÉS

350 000 titres ont fait l'objet d'un nantissement par Monsieur Jean-Marie Magnet.

2.3.4 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI a été signé le 21 novembre 2002 et déposé auprès des autorités de tutelle (Euronext Paris SA - COB) entre la société Fortis Securities France et la société AUSY SA.

La gestion du contrat de liquidité a été confiée à la société Euroland Finance en date du 2 août 2004, en remplacement de Fortis Securities. Ce contrat comprend les mêmes caractéristiques que l'ancien et est conforme à la Charte AFEI.

2.4 DIVIDENDES

2.4.1 DISTRIBUTION AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Dividendes distribués par action

Exercices	Revenu net	Avoir fiscal	Revenu réel
2002	0	0	0
2003	0	0	0
2004	0	0	0
2005	0	0	0
2006	0	0	0

En 1994, 1995 et 1996, la Société n'a pas distribué de dividendes.

Le dividende net par action distribué au titre des résultats 1997 (base 90 000 actions) était de 3 Francs.

Au titre de l'exercice 1998, la société a distribué une somme de 1 080 000 Francs, soit un dividende net de 0,6 F/action (base 1 800 000 actions après division du nominal intervenue le 3/02/1999).

Au titre de l'exercice 1999 comme de l'exercice 2000, la société a distribué une somme de 2 975 959,50 Francs (453 682 €), soit un dividende net de 1,50 F/action (0,228 €/action) (base 1 983 973 actions).

Au titre de l'exercice 2001, la société a procédé à une distribution de dividendes représentant une somme de 469 474,06

euros, soit un revenu net par action de 0,22 euro.

Au titre des exercices 2002 à 2006, la société n'a pas distribué de dividendes.

Au titre de l'exercice 2007, la société ne propose aucune distribution de dividendes.

2.4.2. DISTRIBUTION AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de 5 ans au profit de l'Etat.

2.5 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

2.5.1 PARTICIPATION

Les salariés bénéficient du régime légal de participation qui s'applique aux entreprises de plus de 50 salariés.

2.5.2 INTÉRESSEMENT

A ce jour, aucun accord d'intéressement n'a été mis en place chez AUSY.

2.5.3 PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

A ce jour, aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place chez AUSY.

2.5.4 PLAN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

✓ A ce jour, il n'existe plus d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours de validité.

✓ L'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration pour une période de 38 mois à consentir des options d'achat et/ou d'actions aux salariés de la Société et à ceux des sociétés de son groupe. Cette autorisation qui n'a pas été utilisée jusqu'à présent par le Conseil d'Administration est décrite au paragraphe 2.2.2.

3. DOCUMENTS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2008

3.1 PROJET D'ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RÉOLUTIONS

3.1.1 ORDRE DU JOUR

A caractère ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 incluant le rapport de gestion du groupe, Rapport du Président du Conseil d'administration,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Philippe Morsillo en cas de cessation de ses fonctions,
- Affectation du résultat,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration,

A caractère extraordinaire :

- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établis en application des articles L 443-1 et suivants du Code du travail,

- Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur en matière de franchissements de seuils ;
- Pouvoirs pour formalités

3.1.2 TEXTE DES RÉOLUTIONS

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 881 544,96 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 9.730 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 3 189 032,94 euros.

Troisième résolution - Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Philippe Morsillo en cas de cessation de ses fonctions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-42-1 du Code de Commerce qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Philippe Morsillo, Directeur Général Délégué, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Cinquième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat suivante :

Origine

Perte de l'exercice : - 881 544,96 €
Report à nouveau antérieur : - 765 145,29 €

Affectation

Report à nouveau : - 1 646 690,25 €

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Sixième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 7 juin 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AUSY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF;
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon

les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 9 978 021 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution - Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Grant THORNTON pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Huitième résolution - Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant le cabinet IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable) pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution - Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Monsieur Fabrice Dupont.

A caractère extraordinaire :

Dixième résolution - Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1°) Donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédent, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2°) Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 8 juin 2010, la durée de validité de la présente autorisation ;

3°) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,

- Fixe à 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation,

- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :

- . d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la Société AUSY, et le cas échéant, des sociétés ou groupes d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

- . d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L.225-182 et R.225-143 du Code de commerce.

- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :

- . ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics ;

- . ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique, moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- . Fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R.225-137 à R.225-142 du Code de commerce ;

- . Fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 4 ans, à compter de leur date d'attribution ;

- . Prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Douzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,

Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

- Constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

- Décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,

- Procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,

- Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires, et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en oeuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Treizième résolution - Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail :

1/ Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,

2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,

3/ Fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,

4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 0,5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation,

5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

6/ Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Quatorzième résolution - Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur en matière de franchissement de seuils

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil, décide de mettre en conformité les statuts de la société avec la réglementation en vigueur en matière de franchissements de seuils, et de modifier en conséquence l'article 14 des statuts.

ARTICLE 14 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Les troisième et quatrième alinéas sont modifiés comme suit, le reste de l'article demeure inchangé :

«Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.»

Quinzième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

3.2 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de BSA et d'OCEANES dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle du groupe.

Nous vous rappelons que les comptes consolidés sont établis en normes IFRS. Les comptes sociaux sont présentés en normes françaises pour les entités françaises et en normes locales pour les entités belge et luxembourgeoise, dont les principes comptables sont comparables aux principes français.

I. LE GROUPE

1. ACTIVITÉ

Le Groupe, dont nous vous décrivons l'activité, intègre les sociétés suivantes (consolidées en intégration globale) :

Pays	Entité
France	AUSY SA, AUSY France, AUSY Solution & Integration, Aequalis SAS, Aequalis Paris et Aequalis Sud Systèmes
Belgique	AUSY Belgium
Luxembourg	AUSY Luxembourg

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 108,86 M€, en progression de 25,4 %. La forte progression de cette année s'explique par l'acquisition d'Aequalis et par les recrutements sur AUSY France.

Par zones géographiques, la répartition est la suivante :

En M€	France	Hors France
CA	100,88	7,98
En %	92,7 %	7,3 %

Les charges opérationnelles ont progressé moins fortement que le chiffre d'affaires, pour un total de 103,160 M€, en hausse de 23,7 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat opérationnel s'élève à 5,704 M€ contre 3,315 M€ en 2006.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 0,369 M€ (contre 0,310 M€ en 2006).

Après enregistrement de l'impôt société, le résultat net part du groupe s'élève à 3,189 M€ contre 1,910 M€ en 2006.

La situation nette de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2007 s'élève à 21,018 M€ contre 14,461 M€ au 31 décembre 2006. La variation est essentiellement due au résultat bénéficiaire dégagé sur 2007 et aux opérations d'augmentation de capital et d'émissions réalisées sur 2007.

Les emprunts et dettes financières restent globalement stables à 5,085 M€ au 31 décembre 2007 contre 4,940 M€ au 31 décembre 2006. La trésorerie de clôture inclut 13,426 M€ (y compris Aequalis) de compte courant créditeur du Factor au 31 décembre 2007 contre 9,133 M€ au 31 décembre 2006.

1.1 CRÉDITS

Le Groupe utilise les crédits suivants :

Nature en K€	Taux fixe ou variable	Nominal	Solde au 31/12/07	A moins d'un an	A plus d'un an	Couverture
(a) Emprunts divers	Variable	556	308	188	120	Non
(b) Crédit court terme	Variable	490	490	490	-	Non
(c) OCEANES	Fixe	4 600	3 783	-	3 783	Non

(a) Emprunts divers : Ces contrats ne font pas l'objet de covenants spécifiques.

(b) Crédit court terme (Belux) : Le crédit à court terme s'utilise par quinzaine de jours en fonction des besoins.

(c) OCEANES : Au cours du mois de février 2005, la société a procédé à l'émission d'OCEANES à échéance février 2010.

1.2 TRÉSORERIE ET FACTORING

Au 31 décembre 2007, la trésorerie active du Groupe s'élève à 14,459 M€.

La société cède au Factor ses créances à hauteur d'environ 60 % de ses créances. La société n'effectue que ponctuellement des tirages.

1.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous vous signalons que notre groupe n'a pas engagé, au cours de l'exercice, des frais de recherche et développement au sens précis de la terminologie du décret comptable.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes.

2. FAITS MARQUANTS

L'année 2007 confirme tout d'abord la vitalité du marché sur lequel AUSY évolue. AUSY profite pleinement de cette forte demande grâce à son positionnement chez les principaux donneurs d'ordres. Positionné sur deux expertises, la recherche et développement externalisée et le management des systèmes d'information, AUSY France affiche pour l'année 2007 une croissance organique de + 15,1 %.

Le Belux renoue également avec la croissance organique, principalement au second semestre (+ 4,3 % sur l'ensemble de l'année). Le management opérationnel de cette zone est maintenant totalement intégré aux organes opérationnels du Groupe et bénéficie à plein des synergies induites.

Surtout, l'année 2007 marque le retour du Groupe à la croissance externe, avec l'acquisition de la société Aequalis consolidée dans les comptes depuis le 01 juillet 2007. Cette société permet au Groupe d'afficher une taille significative sur la région PACA.

Dans ce contexte de croissance, le Groupe a réussi à augmenter sa rentabilité, portant ainsi son résultat opérationnel à 5,70 M€ contre 3,3 M€ en 2006.

3. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ

Dans un environnement où la demande reste soutenue, les difficultés rencontrées portent essentiellement sur le recrutement des ingénieurs. Malgré cette forte concurrence, le Groupe AUSY a recruté plus de 500 ingénieurs. L'effectif à fin décembre 2007 s'élève à 1 572 contre 1 232 à fin 2006.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLÔTURE

Une opération de transmission universelle de patrimoine de la principale filiale française AUSY France vers son associé unique la société AUSY est intervenue sur le premier trimestre 2008.

5. ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES

Le début d'année confirme une demande soutenue de la part des principaux donneurs d'ordres. Mais, sous la pression des procédures de référencement, la concurrence reste vive, notamment sur le domaine du recrutement.

Dans ce cadre, AUSY confirme ses ambitions portées par le plan CAP 2009 (2 000 collaborateurs et 150 M€ de CA fin 2009), et sa volonté de faire encore croître en 2008 son volume d'activité et sa rentabilité. Cette double croissance s'effectuera aussi bien par croissance interne qu'externe.

6. ENVIRONNEMENT ET FACTEURS DE RISQUES

6.1 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Du fait de son activité d'ingénierie informatique, les risques industriels et environnementaux sont considérés comme nuls.

6.2 CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

6.2.1 Données sur l'emploi

Notre effectif a fortement progressé en fin d'année. Le Groupe compte 1 572 personnes à fin 2007 contre 1 232 à fin 2006.

Répartition par pays :

Effectif	31/12/07
FRANCE	1 472
BELUX	100
TOTAL	1 572

Répartition par profils :

Effectif	31/12/07
PRODUCTIFS	89 %
COMMERCIAUX	7 %
ADMINISTRATIFS	4 %

Ces répartitions sont comparables à l'exercice précédent.

Le taux de turn-over Groupe amorce une décline sensible sur l'exercice 2007, confirmant les effets de notre stratégie de fidélisation, et s'établit à 23 %, contre 25 % en 2006 et 24 % en 2005.

Les contrats sont des contrats à durée indéterminée, le nombre de contrats à durée déterminée est non significatif. Le salaire moyen est resté quasiment stable sur l'exercice.

Le taux d'inter-contrat est de 5,1 % contre 6,1 en 2006 et 6,4 % en 2005.

Ausy France versera une participation au titre de l'exercice 2007.

Aucun plan de licenciement n'a été mis en place.

Le recours à la sous-traitance offre à la société une souplesse sur certaines missions. La part de la sous-traitance est d'environ 8,6 % sur l'ensemble de l'effectif productif du Groupe en légère progression sur l'exercice. Les règles en matière de droit du travail sont suivies.

Les dépenses de formation représentent en 2007 1,05% du chiffre d'affaires.

6.2.2 Données sur les relations professionnelles

En termes d'organisation et de durée du travail, aucune modification notable n'est à signaler. Nos salariés restent très majoritairement à temps complet et les 35 heures sont appliquées. En 2007, en France, le CHSCT s'est réuni quatre fois. Ses travaux ont porté sur l'élaboration du document unique et plan de prévention des risques pour nos salariés, et la visite de nos établissements.

6.3 FACTEURS DE RISQUES

A la connaissance de la Société, hormis les risques cités ci-dessous, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de AUSY, son activité, son résultat, et le cas échéant sur son Groupe.

Les facteurs de risques sont présentés en 4 catégories.

6.3.1 Les risques internes

Tous les risques et litiges juridiques, clients et sociaux, sont estimés individuellement et font l'objet de provisions suffisantes dans les comptes. Aucun risque ou litige inscrit dans les comptes, pris individuellement, n'est significatif.

Risques sociaux

Les litiges salariaux individuels ont été constatés et les risques induits ont fait l'objet de provisions dans les comptes.

Risques d'engagements

Les efforts du Groupe en matière de maîtrise des risques sur les projets en engagements de résultats permettent de garantir l'absence de risques significatifs sur ce point. La valorisation des projets dans les comptes tient compte des risques éventuels.

Notre organisation décentralisée implique une délimitation des responsabilités et des pouvoirs opérationnels, dans le cadre de la mise en place des normes ISO.

Risques comptables

Les actifs incorporels présentent un poids majeur par rapport aux capitaux propres. Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice. Aucun indice de perte de valeur n'a été enregistré au 31 décembre 2007.

6.3.2 Les risques externes

Risques clients

Notre clientèle, fortement orientée grands comptes, ne souffre pas de risque d'impayés particulier. De plus, la plupart des créances cédées sont couvertes par le Factor, avec transfert du risque d'impayé.

Risques commerciaux

Dans un contexte économique où la demande ne progresse

pas encore de manière significative, la pression sur les prix, imposée par les acheteurs, nécessite une plus grande vigilance lors des négociations.

Risques de dilution

La société a procédé à l'émission d'OCEANES le 15 mars 2005 dans le cas où le nombre d'actions propres détenues ne serait pas suffisant pour couvrir les demandes de conversion de l'emprunt obligataire, une augmentation de capital serait alors effectuée entraînant ainsi une dilution des actionnaires. En cas de conversion de l'intégralité des obligations un actionnaire n'ayant pas souscrit à l'émission et détenant 1 % du capital détiendra à l'issue de l'opération : 0,90 % du capital.

6.3.3 Les risques de liquidité

Ces éléments sont détaillés au point 1. Activité du présent rapport de gestion.

6.3.4 Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux ne porte que sur les passifs financiers. Si les taux évoluent de 1 %, la sensibilité induite sur la période de moins d'un an est non significative.

Le risque de change

L'essentiel des transactions effectuées par AUSY se limite à l'Europe. Le risque de taux de change est considéré comme non significatif.

7. ASSURANCES

Aucun risque particulier lié à son exploitation n'impose une assurance spécifique.

Au 31 décembre 2007, le Groupe est assuré normalement dans le cadre de ses activités principalement à travers :

- une police d'assurance « Responsabilité Civile », pour les montants des garanties suivantes :

Responsabilité Civile Exploitation

- tous dommages confondus dont dommages corporels
7,5 M€ (par sinistre)
- dommages matériels et immatériels
1,0 M€ (par sinistre)
- dont dommages immatériels non consécutifs
0,3 M€ (par sinistre)

Responsabilité Civile Après Livraison et Professionnelle

- tous dommages confondus, corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :
1,0 M€ (par sinistre et par année d'assurance)

- une police multirisques bureaux et agences commerciales
- une police dommages subis par les matériels et couvrant les frais de reconstitution des fichiers informatiques.

Les polices souscrites ont un niveau de franchise non significatif. Compte tenu de la nature de ses prestations, la société n'a pas mis en place d'assurance pour pertes d'exploitation.

8. CONTRÔLE INTERNE

Un rapport spécifique a été établi par le Président Directeur Général.

II. AUSY SA

1. ACTIVITÉ & COMMENTAIRES

L'activité de la holding AUSY SA se caractérise par les points suivants :

Le chiffre d'affaires, provenant principalement des refacturations de ses salariés à l'intérieur du Groupe, ainsi que de refacturations d'assurances pris au niveau du groupe, est resté stable par rapport à l'exercice précédent, à hauteur de 1,540 M€, contre 1,539 M€ en 2006.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 234 M€ en 2007 pour 1,999 M€ en 2006. Ces charges comprennent essentiellement des charges de personnel pour 1,367 M€. La progression de ces charges est essentiellement due aux recrutements et aux opérations effectuées.

Le résultat financier est positif à fin 2007 à hauteur de 0,016 M€, contre un exercice 2006 négatif à 0,025 M€. Aucun dividende n'a été encaissé sur 2007.

Le résultat de l'exercice 2007 est une perte de (0,881) M€ contre une perte de (1,725) M€ en 2006.

Les capitaux propres s'élèvent à 15,652 M€ contre 13,672 M€ en 2006.

Dans le poste emprunts et dettes, l'essentiel de la dette concerne principalement, hors intérêts courus, les OCEANES pour 4,080 M€.

Les titres de participation sont inscrits à l'actif pour une valeur brute de 19,078 M€ et pour une valeur nette de 14,002 M€.

Le total de l'actif circulant s'élève à 7,193 M€ contre 8,929 M€ en 2006, la différence provient des créances d'impôts société des entités françaises sur l'Etat.

En termes de risques financiers, AUSY SA porte la majorité de l'endettement du Groupe. La description des risques financiers figure dans la partie Analyse de l'activité au niveau Groupe.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux.

Commentaires sur l'activité de la Société AUSY au cours de l'exercice écoulé

AUSY a acquis 67 % du Groupe Aequalis le 10 juillet 2007.

Événements importants depuis le début de l'exercice.

AUSY SA a absorbé au 31 mars 2008 dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine sa filiale AUSY France détenue à 100 %.

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat de notre société, que nous vous proposons, est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 881 544,96 € au compte Report à nouveau qui devient débiteur de 1 646 690,25 €.

3. DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu au cours des trois derniers exercices aucune distribution de dividendes.

4. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous signalons qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

5. SOMMES NON DÉDUCTIBLES

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par les articles 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 9 730 € et l'impôt correspondant de 3 243 €.

III. FILIALES ET SOUS-FILIALES

1. AUSY FRANCE

Le chiffre d'affaires de cette société contrôlée à 100 % s'élève à 91,263 M€ en hausse de 15,1%.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 85,718 M€, en hausse de 11,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net après IS et participation ressort à 3,598 M€. Les capitaux propres d'AUSY France sont de 6,570 M€.

2. AUSY BELGIUM

Cette société de droit belge, contrôlée à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 5,961 M€. Le résultat net est une perte de (0,042) M€, contre une perte de (0,325) M€ en 2006.

3. AUSY LUXEMBOURG

Cette société de droit luxembourgeois, contrôlée à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,513 M€. Le résultat net est un bénéfice de 0,183 M€, contre une perte de (0,077) M€ en 2006.

4. GROUPE AEQUALIS

AUSY a acquis au mois de juillet 2007 67 % d'Aequalis SAS qui détient 100% d'Aequalis Paris et Aequalis Sud Systèmes.

Le solde de 33 % a été acquis en date du 31 mars 2008.
Le chiffre d'affaires réalisé pour la période du deuxième semestre 2007 par le sous-groupe Aequalis est de 9,921 M€. Le résultat net correspondant est de 0,408 M€.

5. AUSY SOLUTION & INTÉGRATION

Cette société n'a pas eu d'activité sur l'exercice 2007.

6. PENTALOG TECHNOLOGY

Cette société de droit roumain, contrôlée à 50 %, a réalisé un

chiffre d'affaires de 1,011 M€. Le résultat net est de 0,227M€. Cette société n'avait pas eu d'activité significative en 2006.

IV. CAPITAL

1. ACTIONNARIAT

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 31 décembre 2007, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Détenion des titres supérieure à									
	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	33,33 %	50 %	66,66 %	90 %	95 %
Jean-Marie Magnet	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Georges Pelte	✓									
ALTEN	✓									
Odyssée Venture	✓									

Actionnaires	Détenion des droits de vote supérieure à									
	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	33,33 %	50 %	66,66 %	90 %	95 %
Jean-Marie Magnet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			
Georges Pelte	✓									
ALTEN	✓									
Odyssée Venture	✓									

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation, telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la société.

Les modifications suivantes sont intervenues au cours de l'exercice 2007 :

La société Odyssée Venture SAS a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2007, par suite d'une modification du nombre de droits de vote, le seuil de 10 % du capital d'AUSY.

La société anonyme Toqueville Finance agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 août 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société AUSY.

La société ALTEN a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 8 juin 2006, par suite d'une augmentation de capital, le seuil de 5 % du capital de la société AUSY.

La société ALTEN a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AUSY.

La société ALTEN a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société AUSY.

La société anonyme Toqueville Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société AUSY.

2. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la

matière sont décrites ci-dessus ainsi que dans le chapitre 2 du document de référence.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte ou autre engagement signé entre actionnaires.
- Il n'a pas été conclu d'engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1er août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (voir le chapitre 5 du document de référence).
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe ci-après (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui soient modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration sont décrits au paragraphe V.

3. ACTIONS AUTO DÉTENUES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Dans le cadre des programmes de rachat en cours entre les 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2007, la société a procédé aux opérations suivantes :

Au titre du contrat de liquidité :

- à l'acquisition en Bourse de 2 386 actions au cours moyen de 15,02 €, pour un montant total de 35 829,65 €.
- à la cession en Bourse de 3 075 actions au cours moyen de 15,32 €, pour un montant total de 47 099,90 €.

Au titre de la conversion d'OCEANES en actions :

- à l'acquisition en direct en bourse de 300 actions au cours moyen de 14,28 €, pour un montant total de 4 284,00 €.
- à l'échange d'océanes pour 3 000 actions au cours de 11,50 €, pour un montant total de 34 500,00 €. A la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 2 934 pour une valeur de 41 369,40 € évaluée au dernier jour de l'année. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 1 Euro représente 0,0882 % du capital. Par ailleurs, le nombre de BSA émis en août 2007 et détenus par la société est de 2 595 pour une valeur de 1 038 €.

	Achats	Ventes / transferts
Animation du titre	2 386	3 075
Actionnariat salarié	0	0
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	300	3 000
Opérations de croissance externe	0	0
Annulation	0	0

4. AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTODÉTENUES

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel, le cas échéant, ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 7 juin 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AUSY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2008 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 30 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 9 978 021 euros.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

5. AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INDIVIDUEL

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

5.1 AUTORISATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L.225-182 et R.225-143 du Code de commerce.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de 4 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties,

accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

5.2 AUTORISATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ (ET / OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX) (ARTICLE L.225-197-1 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 10 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les

périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en oeuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

5.3 AUTORISATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PEE

Nous vous proposons en conséquence de la proposition de résolution qui précède, de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 0,5 % du capital social au jour de la décision.

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

Le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6. AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES OCEANES, DES BASES D'EXERCICE DES BSA 2004 ET DU NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES 2006

A la suite de l'émission et de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires décidée par le Conseil d'administration du

28 août 2007 sur autorisation de l'Assemblée Générale mixte du 7 juin, le conseil d'administration réuni le 13 novembre 2007, a procédé sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action et du BSA 2007 durant les 20 jours de Bourse suivant la date d'attribution des BSA, aux ajustements suivants :

6.1 AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES OCEANES

MM. les détenteurs d'OCEANES « 4,00% février 2005 / février 2010 » sont informés que, conformément aux modalités prévues dans le contrat d'émission (cf. note d'opération visée par l'AMF le 25 février 2005 sous le n° 05-0120, le ratio d'attribution des OCEANES, initialement de 1 (1 action AUSY par OCEANES convertie), est désormais de 1,03.

Il est rappelé que tout porteur d'OCEANES demandant la conversion pourra, lorsque le nombre d'actions calculé au vu du nouveau ratio d'attribution ne sera pas un nombre entier, demander qu'il lui soit délivré :

- soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé par la société une soulte en espèces égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire, évaluée sur la base du cours coté lors de la séance de bourse du jour qui précède celui du dépôt de la demande d'exercice des droits ;
- soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue au paragraphe précédent.

6.2 AJUSTEMENT DES BASES D'EXERCICE DES BSA 2004

Selon la méthode de calcul prévue par l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 novembre 2004, le nouveau nombre d'actions qui pourra être souscrit par l'exercice de l'intégralité des 150 000 BSA émis en novembre 2004 au profit de M. Philippe Morsillo sera de 154 500, soit un nouveau ratio d'exercice de 1,03.

Dans l'hypothèse où les BSA 2004 seraient exercés en plusieurs tranches, si le nombre d'actions calculé au vu du nouveau ratio d'exercice (1,03) n'est pas un nombre entier, le bénéficiaire pourra demander qu'il lui soit délivré :

- soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur. Dans ce cas, il lui sera versé, en espèces, une somme égale au produit de la fraction d'action formant rompu par la valeur de l'action évaluée sur la base du premier cours coté à la séance de bourse du jour précédant la date de l'exercice du bon ;
- soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue à l'alinéa précédent.

6.3 AJUSTEMENT DU NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES EN 2006

Par application des règles de préservation des intérêts des bénéficiaires d'actions gratuites prévues par le Conseil d'administration du 20 octobre 2006, le nombre d'actions gratuites attribuées lors de ce conseil, initialement de 29 500 est désormais de 30 348.

V. ADMINISTRATION – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Précision est donnée des mandats et fonctions exercés par chacun.

• **MONSIEUR JEAN-MARIE MAGNET**

- Président Directeur Général et Administrateur d'AUSY
- Représentant d'AUSY, Président Directeur Général d'AUSY France
- Président Directeur Général et Administrateur d'AUSY Solution & Intégration
- Administrateur Délégué d'AUSY Belgium
- Administrateur Délégué d'AUSY Luxembourg

• **MONSIEUR GEORGES PELTE**

- Administrateur d'AUSY
- Directeur Général d'AUSY France
- Directeur des Opérations d'AUSY France

• **MONSIEUR PHILIPPE MORSILLO**

- Administrateur d'AUSY
- Directeur Général Délégué d'AUSY
- Directeur Général d'AUSY France
- Administrateur d'AUSY Solution & Intégration
- Administrateur Délégué d'AUSY Belgium
- Administrateur Délégué d'AUSY Luxembourg

• **MADAME MARIE-JACQUELINE DE LA TOUANNE**

- Administrateur d'AUSY
- Administrateur d'AUSY Solution & Intégration

• **MONSIEUR JOËL MAGNET**

- Administrateur d'AUSY

1.2 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Compte tenu de l'importance du groupe, il n'est pas jugé nécessaire, pour le moment, de nommer des nouveaux administrateurs qui auraient le caractère d'Administrateurs indépendants.

1.3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois en 2007, conformément à son règlement intérieur.

1.4 NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Nous vous proposons de nommer Monsieur Fabrice Dupont, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.5 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES

Nous vous communiquons ci-dessous les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 à chaque mandataire social :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante					
	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total
	Fixe	Variable	Exceptionnelles			
Jean-Marie Magnet						
- Versées en N au titre de N-1	-	92 737	-	-	-	92 737
- Versées en N au titre de N	152 753	-	-	-	6 455	159 208
- Restant à verser au titre de N	-	130 048	-	-	-	130 048
Georges Pelte						
- Versées en N au titre de N-1	-	-	-	-	-	0
- Versées en N au titre de N	134 321	-	-	-	5 024	139 345
- Restant à verser au titre de N	-	-	-	-	-	0
Marie-Jacqueline de La Touanne (départ en retraite 03/2007)						
- Versées en N au titre de N-1	-	55 642	-	-	297	55 642
- Versées en N au titre de N	36 248	-	30 517	-	-	67 062
- Restant à verser au titre de N	-	-	-	-	-	0
Joël Magnet (non salarié sur l'exercice)						
- Versées en N au titre de N-1	-	-	-	-	-	0
- Versées en N au titre de N	-	-	-	-	-	0
- Restant à verser au titre de N	-	-	-	-	-	0
Philippe Morsillo						
- Versées en N au titre de N-1	-	50 000	-	-	-	50 000
- Versées en N au titre de N	100 000	60 000	10 000	-	5 460	175 460
- Restant à verser au titre de N	-	135 000	-	-	-	135 000

Les membres du conseil d'administration ont une part variable déterminée selon les méthodes suivantes :

Nom des membres	Base de calcul
Jean-Marie Magnet	Résultat opérationnel courant
Philippe Morsillo	Objectifs de marge et de rentabilité fixés en début d'année

Le conseil du 6 juillet 2005 a décidé sous certaines conditions l'attribution de 44 500 actions gratuites à certains salariés.

Deux administrateurs en sont bénéficiaires :

Mme Marie-Jacqueline de La Touanne à hauteur de 10 000 actions gratuites et Monsieur Joël Magnet à hauteur de 1 500 actions gratuites. Ces actions ont été définitivement attribuées le 5 juillet 2007.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2004, il a été décidé l'émission de 150 000 BSA au profit de Monsieur Philippe Morsillo, Directeur Général Délégué de la société AUSY. Les BSA sont incessibles et non négociables. Chaque BSA pourra être souscrit au prix de 1 euro. Tous les BSA ont été souscrits. Un BSA permettra d'acquérir une action Ausy, au prix d'exercice de 8 euros. Les BSA seront exerçables à tout moment à compter du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009 ; à l'expiration de cette période, les BSA non exercés seront caducs de plein droit.

Le Conseil d'administration du 28 août 2007, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 août 2007, a notamment décidé l'émission de 1 000 000 de BSA profit de Monsieur Philippe Morsillo, Directeur Général Délégué de la société AUSY. Chaque BSA pourra être souscrit au prix de 0,127 euro. Neuf BSA permettront d'acquérir une action AUSY au prix d'exercice de 16,09 euros.

En cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué, quelle qu'en soit la cause, Monsieur Philippe Morsillo percevra une indemnité d'un montant égal à 200 000 euros, sous la condition d'un taux de résultat opérationnel courant minimum par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Conformément aux dispositions de la loi TEPA, il vous appartiendra de statuer sur cette convention, proposée par le Conseil d'administration du 20 mars 2008.

En dehors des éléments indiqués ci-dessus, les mandataires sociaux ne sont bénéficiaires d'aucune autre attribution de titre de capital, de titre de créance ou de valeur mobilière donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou d'une de ses filiales.

2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil d'administration du 20 mars 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la nomination, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, du cabinet Grant THORNTON pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année

2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, la nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, du cabinet IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable) pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

VI. MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Nous vous demandons de procéder à une mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur en matière de franchissement de seuils.

En conséquence, il vous est proposé de modifier l'article 14 des statuts.

VII. CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration.

ANNEXE 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DECEMBRE 2007

	AG	Échéances	Montant autorisé (en euros)	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2007	Autorisation résiduelle au 31 décembre 2007
Délégation d'augmentation avec maintien du DPS et/ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes	07/06/07	06/08/09	30 000 000	Néant	(1)	29 630 560
Délégation d'augmentation avec suppression du DPS	07/06/07	06/08/09	30 000 000	Néant	Néant	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	27/08/07	26/10/09	150 000	Néant	Néant	150 000
Autorisation d'augmenter le capital par apport en nature de titres	07/06/07	06/08/09	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	02/06/05	01/08/08	5 % du capital	Néant	Néant	5 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	02/06/05	01/08/08	5 % du capital	(2)	Néant	1,94 % du capital
Délégation émission de BSA avec suppression du DPS, au profit de 3 personnes dénommées	27/08/07	26/02/09	244 444	Néant	244 444	Nulle

(1) Le Conseil d'administration du 28 août 2007, a décidé sur la base de cette délégation de procéder à l'émission, et à l'attribution gratuite de bons autonomes de souscription d'actions (ci-après les «BSA») aux actionnaires de la société ayant cette qualité à la date du 5 septembre 2007 à raison de 1 BSA par action AUSY détenue. Le montant nominal de l'augmentation de capital social susceptible de résulter de l'exercice des BSA ne pourra excéder la somme totale de 369 440 euros. Les BSA seront inscrits en compte et négociables du 10 septembre 2007 au 30 juin 2010 inclus.

(2) Il a été attribué le 6 juillet 2005 des actions gratuites au bénéfice de salariés du Groupe pouvant donner lieu à émission d'un montant maximal de 44 500 actions (représentant 1,45 % du capital) gratuites à compter du 6 juillet 2007. Il a été attribué le 20 octobre 2006 des actions gratuites au bénéfice de salariés du Groupe pouvant donner lieu à émission d'un montant maximal de 29.500 actions, (représentant 0,96 % du capital) gratuites à compter du 20 octobre 2008.

ANNEXE 2

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS PROCHES AU COURS DE L'EXERCICE

(Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	Georges Pelte
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions AUSY
Nombre total d'instruments financiers cédés	5 945 actions
Prix moyen pondéré	13,94 €
Montant total des cessions	82 845,45 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	-
Prix moyen pondéré	-
Montant total des acquisitions	-
Nom et prénom	Jean-Marie Magnet
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions AUSY
Nombre total d'instruments financiers cédés	-
Prix moyen pondéré	-
Montant total des cessions	-
Nombre total d'instruments financiers acquis	179 856 actions
Prix moyen pondéré	13,90 €
Montant total des acquisitions	2 499 998,40 €
Nom et prénom	Philippe Morsillo
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	BSA AUSY
Nombre total d'instruments financiers cédés	-
Prix moyen pondéré	-
Montant total des cessions	-
Nombre total d'instruments financiers acquis	1 000 000 BSA AUSY
Prix moyen pondéré	0,127 €
Montant total des acquisitions	127 000 €

ANNEXE 3

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 133 973	3 072 556	3 072 556	3 083 078	3 325 913
Nombre des actions ordinaires existantes	2 133 973	3 072 556	3 072 556	3 083 078	3 325 913
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations	-	-	400 000	381 325	354 862
. Par exercice de droits de souscription	32 800 (1)	182 952 (2)	202 500 (3)	224 000 (4)	798 792 (5)
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	859 011	1 066 745	1 420 356	1 538 717	1 540 500
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 972 181	- 458 519	- 351 430	- 342 970	- 525 462
Impôts sur les bénéfices	- 1 370 422	- 634 822	614 105	1 244 668	208 127
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 335 869	160 318	- 1 026 172	- 1 724 805	- 881 545
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,57	0,06	-0,11	-0,51	-0,22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,56	0,05	-0,33	- 0,56	-0,27
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	11	11	10	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	611 814	671 428	804 186	907 247	945 044
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	278 280	301 356	357 539	390 189	423 158

(1) Options de souscription d'actions donnant droit de souscrire 24 800 actions - BSA 2001 donnant droit de souscrire 8 000 actions

(2) Options de souscription d'actions donnant droit de souscrire, après ajustement, 24 952 actions - BSA 2001 donnant droit de souscrire 8 000 actions
BSA 2004 donnant droit de souscrire 150 000 actions

(3) BSA 2004 donnant droit de souscrire 150 000 actions - BSA 2001 donnant droit de souscrire 8 000 actions
Actions gratuites 2005 (44 500) donnant droit de souscrire 44 500 actions

(4) BSA 2004 donnant droit de souscrire 150 000 actions - Actions gratuites 2005 (44 500) donnant droit de souscrire 44 500 actions
Actions gratuites 2006 (29 500) donnant droit de souscrire 29 500 actions

(5) BSA 2004 donnant droit de souscrire 154 500 actions - BSA 2007 donnant droit de souscrire 613 884 actions
Actions gratuites 2006 (30 348) donnant droit de souscrire 30 348 actions

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1. BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1er mai 2007 au 31 mars 2008 :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	0,13 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	4 403
Valeur comptable du portefeuille (1)	49 049,42 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	49 049,42 euros

(1) A la date de publication du descriptif du programme

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

	Flux bruts cumulés (1)*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/ Transferts***	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	2 606	4 943	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne (2)						
Cours moyen de transaction (3)	13,74	13,43				
Prix d'exercice moyen (4)						
Montants	35 801,57	66 390,14				

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) Indiquer la durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

* Les flux cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

*** Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créance donnant accès au capital...).

2. RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DÉTENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT DESCRIPTIF :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 4 403 représentant 0,13 % du capital de la société.

Nombre de titres détenues répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 4 103
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 300
- Annulation : 0

3. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 9 juin 2008

- **Titres concernés** : actions ordinaires

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 332 600 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 4 403 (soit 0,13% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 328 197 actions (soit 9,87 % du capital) sauf à céder [ou à annuler] les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 30 euros

- **Objectifs [par ordre de priorité décroissant]** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AUSY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 9 juin 2008 soit jusqu'au 8 décembre 2009.

La présente publication est disponible sur le site de la société www.ausy.fr

Pour toute information :

AUSY

investors@ausy.fr

ACTIFIN

Stéphane Ruiz, Alexandre Commerot

tel : 01 56 88 11 11

mail : sruiz@actifin.fr

3.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société AUSY SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur nette comptable des goodwill a fait l'objet d'un examen par la Société comme décrit dans la note 2.9 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en oeuvre, examiné en tant que besoin, la documentation préparée dans ce cadre, appréciée la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit

Sophie DUVAL Jean-Philippe BERTIN

Deloitte & Associés

Jean-Marc LUMET

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUSY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note C2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur d'inventaire des titres de participation. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit

Sophie DUVAL Jean-Philippe BERTIN

Deloitte & Associés

Jean-Marc LUMET

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Objet de la convention : Indemnité de révocation du mandat de Directeur Général Délégué.

Cette convention prévoit le versement au Directeur Général Délégué d'une indemnité en cas de révocation de son mandat, qu'elle qu'en soit la cause.

Le versement de cette indemnité est soumis à la condition que la moyenne arithmétique des taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) de la période de référence soit au minimum égale au taux de ROC produit sur l'exercice 2007.

La période de référence s'entend des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 et publiés avant la révocation.

Le ROC annuel est celui figurant dans les comptes consolidés du Groupe AUSY.

Le taux de ROC correspond au rapport entre le ROC annuel et le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe AUSY.

La moyenne arithmétique est la somme des taux de ROC des exercices de la période de référence, divisée par le nombre d'exercices concernés.

Montant de l'indemnité : 200 000 euros.

Personne concernée : Monsieur Philippe MORSILLO.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit

Sophie DUVAL Jean-Philippe BERTIN

Deloitte & Associés

Jean-Marc LUMET

3.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'article L.225.37 du code du commerce précise que, dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport, des procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que des conditions de préparation des travaux du conseil. Ce rapport doit également indiquer les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. Les actions de notre société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

De plus, l'article L.225-235 précise que les Commissaires aux comptes présentent dans un rapport leurs observations sur le rapport du Président pour les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ce rapport décrit donc le contrôle interne au sein d'AUSY au travers de la structure de Direction, des acteurs du contrôle interne, de l'organisation et des procédures internes.

Conformément au rapport Mansion, ce rapport se focalise sur les éléments les plus pertinents :

- le processus d'élaboration des états financiers consolidés, élaborés par AUSY SA,
- le contrôle interne d'AUSY France, filiale majeure du groupe (environ 91 % du CA consolidé) et porteuse de l'activité opérationnelle.

Les autres entités du groupe (Ausy Belgium, Ausy Luxembourg, Ausy Solution & Integration, et Aequalis) ne rentrent pas dans le champ de ce rapport, bien qu'appliquant les procédures comptables et financières définies par le groupe.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Il est précisé en préambule qu'aucun fait ou modification de l'organisation comptable et financière ayant un impact significatif sur le contrôle interne ou son appréciation n'est survenu au cours de l'exercice 2007.

I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres : Jean-Marie Magnet, Georges Pelte, Marie-Jacqueline de La Touanne, Joël Magnet et Philippe Morsillo.

Compte tenu de la configuration de l'actionnariat de la société (majoritairement contrôlée par son Président) le Conseil ne comprend pas d'Administrateurs indépendants au sens du rapport BOUTON.

Le cadre dans lequel les administrateurs exercent leurs mandats est détaillé dans la partie Finances du document de référence, au paragraphe V du rapport de gestion du Groupe.

Le Conseil s'est réuni 10 fois en 2007.

Jean-Marie Magnet, Président du Conseil d'administration, exerce la Présidence et la Direction Générale de la société.

Depuis le 1er octobre 2004, il est épaulé par Philippe Morsillo dans la mise en pratique de sa stratégie.

Philippe Morsillo est Directeur Général Délégué d'AUSY SA et pilote l'ensemble de la politique commerciale du Groupe.

Le Conseil d'administration n'a pas fixé de limite de pouvoir à Monsieur Jean-Marie Magnet, mais a imposé une limitation en matière de signature d'engagements financiers à Monsieur Georges Pelte, Directeur Général d'AUSY France.

Le règlement Intérieur du Conseil d'administration en précise les modalités de fonctionnement. Il peut être consulté dans la partie Investisseurs de notre site internet www.ausy.fr.

Au cours de ses différentes réunions, le conseil aborde tous les sujets stratégiques du Groupe tels que : stratégie commerciale, activité du Groupe, organisation et process, états financiers, suivi du budget, opérations financières.

Pour tous ces travaux, le conseil s'appuie sur :

- Le COMEX, organe de pilotage opérationnel du Groupe,
- La Direction Financière Groupe,
- La Direction de la Qualité,
- Des conseils extérieurs.

La rémunération des membres du conseil d'administration est basée sur une rémunération fixe et variable, fonction de la bonne marche du Groupe. Les rémunérations fixes sont globalement inchangées sur 2007 et les rémunérations variables, assises sur les résultats courants et/ou les marges réalisées par le Groupe.

Ces parts variables n'ont pas évolué dans leur méthode de détermination. De plus, aucune action gratuite, stock-options ou options de souscription n'ont été attribuées gratuitement aux mandataires sur l'exercice 2007.

Les indemnités de Monsieur Philippe Morsillo en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué sont détaillées dans la partie Finances du document de référence, au paragraphe V du rapport de gestion du Groupe. Il en est de même pour la composition détaillée des rémunérations des membres du Conseil d'administration.

II – ORGANISATION DES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

A- Le COMEX

Le COMEX est le véritable relais de la Direction Générale au quotidien. Ses membres sont les Directeurs Opérationnels du Groupe, en charge de départements ou de régions. Le COMEX se tient une fois par mois et a un double objet : d'une part analyser les écarts entre les budgets et le réalisé, et d'autre part mettre en perspective les points stratégiques à traiter. C'est ensuite cet organe qui est chargé de décliner la stratégie édictée par le Groupe.

B- La Direction Financière Groupe

Les activités financières Groupe sont regroupées au sein d'AUSY SA. Le périmètre de la Direction Financière inclut la comptabilité, l'administration des ventes, les achats, l'administration du personnel, la gestion de trésorerie, le juridique et le contrôle de gestion.

a. La consolidation

Le processus de consolidation se déroule de la manière suivante : établissement des liasses de consolidation par chaque entité, validation des liasses filiales par la Direction Financière du Groupe, élaboration de la consolidation par un expert externe et revue finale de la consolidation par la Direction Financière du Groupe.

b. Les reportings

Le Groupe a mis en place des reportings d'activité internes portant sur les indicateurs pertinents de l'activité. Ces reportings périodiques, produits avec l'application Syges, sont analysés par la Direction Financière et fournis mensuellement au COMEX et à la Direction Générale.

c. La gestion de trésorerie

A l'exception de la société Aequalis, nouvellement intégrée au Groupe, la gestion de trésorerie est centralisée. Un reporting quotidien est envoyé à la Direction Générale et les prévisions à trois mois sont mises à jour hebdomadairement. La signature bancaire n'est déléguée qu'au Directeur Financier et au Trésorier Groupe.

d. Les achats

Tous les achats du Groupe font l'objet de l'émission d'un bon de commande signé par le demandeur et validé par la

Direction Financière. Après réception de la commande ou de la prestation, le règlement client est effectué par la Trésorerie Groupe.

e. Les engagements hors bilan

Tout nouveau contrat ou nouvelle opération fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi régulier si un engagement hors bilan est détecté.

f. Les budgets

Les budgets de chiffre d'affaires, coûts directs et structure commerciale sont élaborés avec des applications développées en interne selon la même approche que les états des réalisations établis sur l'outil de gestion du groupe. Ces données servent de base à l'élaboration des objectifs définis par la Direction Générale et la Direction Financière.

g. Les arrêtés comptables

Chaque situation fait l'objet d'une revue par la Direction Financière et des lettres d'affirmation sont délivrées par chaque responsable opérationnel.

C- La Direction de la Qualité

AUSY est certifié ISO 9001 V2000. Ainsi, tous les états et procédures, sont enregistrés, suivis et regroupés dans un recueil Qualité, accessible à tous.

AUSY est régulièrement audité dans ce cadre.

III – PROCÉDURES INTERNES

a. Procédures générales

Les procédures générales concernent l'opérationnel et découlent principalement de l'application des normes issues d'AUSY France. Pour servir de support à la gestion du personnel, un livret d'accueil a été mis en place et fait l'objet de réactualisations périodiques.

b. Procédures relatives à l'information comptable et financière

AUSY SA a mis en place des procédures applicables dans tout le Groupe. Ces procédures concernent la remontée d'information (liasse de consolidation, dossiers de révision, reportings), et certaines normes comptables applicables. Les procédures Groupe sont élaborées par la Direction Financière du Groupe, en relation avec chaque Direction Comptable.

c. Procédures RH

Les contrats de travail sont validés par la Direction Juridique Groupe puis déclinés sous forme de matrices au sein des Directions Opérationnelles. Aucune modification n'est permise sans autorisation préalable de la Direction Juridique.

d. Procédures contractuelles

Selon le même principe, les contrats types sont émis par les structures Groupe et non modifiables. Les contrats clients sont quant à eux revus par la Direction Juridique et Financière Groupe.

e. Procédures relatives aux engagements de Résultats

Certains clients souhaitant que le mode d'intervention du Groupe soit réalisé en engagement de résultats, le mode de prestations peut être forfaitaire. Dans ce cadre, la validation préalable de la Direction Nationale des Projets est obligatoire, cette Direction étant garante du chiffrage et du suivi de ce type de prestations.

Les actifs informatiques sont suivis par le Service Informatique Interne.

IV – PROCESSUS DE PILOTAGE

A partir de l'applicatif de gestion SYGES, des reportings commerciaux reprenant les principaux indicateurs du Groupe sont édités mensuellement. C'est à travers ces états que le COMEX et la Direction Générale du Groupe suivent l'évolution de l'activité et notamment les écarts entre les budgets et le réalisé. En plus de quoi, l'évolution des encours clients est analysée ; en effet, la très grande majorité des clients du Groupe étant des grands comptes, le risque d'impayé est quasi nul, mais la conséquence de cette solvabilité peut résider dans un délai de paiement long.

Un certain nombre d'indicateurs clefs sont également suivis, permettant de contrôler par exemple la maîtrise des frais de structure.

Trimestriellement, une clôture comptable est effectuée, afin de rapprocher les états de gestion des états financiers.

V – LES ATOUTS D'AUSY

Le Conseil d'administration à travers ses administrateurs, dispose d'une information financière complète, l'autorisant à conduire avec tous les éléments requis à la prise de décision, la stratégie du Groupe.

Les procédures de contrôle interne permettent l'application des instructions de la Direction Générale, concourent à fiabiliser les informations financières et participent à la maîtrise de notre activité.

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

3.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AU RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ AUSY SA POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUSY SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit

Sophie DUVAL Jean-Philippe BERTIN

Deloitte & Associés

Jean-Marc LUMET

4. ÉTATS FINANCIERS

4.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire

- I. *BILAN CONSOLIDÉ*
- II. *COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ*
- III. *TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS*
- IV. *TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS*
- V. *NOTES ANNEXES*
 - 1. *INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ*
 - 2. *RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES*
 - 3. *ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET POST-CLÔTURE*
 - 4. *PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION*
 - 5. *INFORMATION SECTORIELLE*
 - 6. *FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS*
 - 7. *GOODWILL*
 - 8. *IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*
 - 9. *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*
 - 10. *ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS*
 - 11. *TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE*
 - 12. *AUTRES DÉBITEURS NON COURANTS*
 - 13. *IMPÔTS DIFFÉRÉS*
 - 14. *CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS*
 - 15. *AUTRES DÉBITEURS ET COMPTES DE RÉGULARISATION*
 - 16. *IMPÔTS EXIGIBLES COURANTS*
 - 17. *TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE*
 - 18. *CAPITAUX PROPRES*
 - 19. *RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS*
 - 20. *INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL*
 - 21. *PASSIFS FINANCIERS*
 - 22. *IMPÔTS EXIGIBLES NON COURANTS*
 - 23. *PROVISIONS*
 - 24. *AUTRES DETTES NON COURANTES*
 - 25. *FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS*
 - 26. *AUTRES CRÉDITEURS ET COMPTES DE RÉGULARISATION*
 - 27. *IMPÔTS EXIGIBLES COURANTS*
 - 28. *CHARGES DE PERSONNEL*
 - 29. *AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS*
 - 30. *COÛT DE L'ENDETTEMENT NET*
 - 31. *IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES*
 - 32. *RÉSULTAT PAR ACTION*
 - 33. *TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE*
 - 34. *ENGAGEMENTS*
 - 35. *INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES*
 - 36. *EFFECTIF*

I – BILAN CONSOLIDÉ

Actif (en k€)

	Note	31/12/07	31/12/06
ACTIF NON COURANT			
Goodwill	(7)	16 909	8 194
Immobilisations incorporelles	(8)	37	44
Immobilisations corporelles	(9)	984	656
Actifs financiers non courants	(10)	1 919	1 397
Titres mis en équivalence	(11)	53	-
Autres débiteurs non courants	(12)	55	67
Impôts différés actif	(13)	998	698
TOTAL ACTIF NON COURANT		20 955	11 056
ACTIF COURANT			
Clients et comptes rattachés	(14)	28 465	19 298
Autres débiteurs et comptes de régularisation	(15)	2 640	1 126
Impôts exigibles courants	(16)	878	2 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(17)	14 459	10 716
TOTAL ACTIF COURANT		46 444	33 402
TOTAL ACTIF		67 398	44 458

Passif (en k€)

	Note	31/12/07	31/12/06
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(18)	3 326	3 083
Primes		13 497	11 084
Réserves et résultats		3 209	20
Actions propres		- 47	- 89
Instruments financiers donnant accès au capital	(20)	1 032	362
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		21 018	14 461
Intérêts minoritaires		0	0
SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		21 018	14 461
PASSIF NON COURANT			
Passifs financiers à plus d'un an	(21)	3 913	4 211
Impôts exigibles non courants	(22)	43	53
Provisions	(23)	1 812	1 937
Autres dettes non courantes	(24)	1 867	-
TOTAL PASSIF NON COURANT		7 634	6 201
PASSIF COURANT			
Passifs financiers à moins d'un an	(21)	1 172	729
Fournisseurs et comptes rattachés	(25)	3 453	2 291
Autres créditeurs et comptes de régularisation	(26)	23 753	14 519
Impôts exigibles courants	(27)	10 368	6 259
TOTAL PASSIF COURANT		38 746	23 797
TOTAL PASSIF		67 398	44 458

II – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN K€)

	Note	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires		108 864	86 781
Charges de personnel	(28)	- 81 107	- 65 934
Charges externes		- 18 607	- 15 164
Impôts et taxes		- 3 346	- 2 628
Amortissements et provisions	(29)	- 275	337
Autres produits et charges d'exploitation		175	106
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT		5 704	3 498
Autres produits et charges opérationnels		0	- 183
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		5 704	3 315
Coût de l'endettement net	(30)	- 385	- 327
Autres produits et charges financiers		- 16	17
Quote-part résultat des sociétés mises en équivalence		34	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		5 337	3 005
Charge d'impôt	(31)	- 2 147	- 1 095
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		3 189	1 910
Dont part des minoritaires		0	0
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 189	1 910
Résultat par action	(32)	0,96	0,62
Résultat dilué par action	(32)	0,77	0,52

III – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (EN K€)

	Note	31/12/07	31/12/06
Résultat net consolidé		3 189	1 910
- Amortissements et provisions		350	- 80
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		- 31	0
- Gains et pertes latents liées aux variations de juste valeur		- 6	- 18
- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		470	159
- Plus et moins values de cession		28	1
Coût de l'endettement financier		385	327
Charge d'impôts (exigibles et différés)		2 147	1 095
Capacité d'autofinancement		6 533	3 394
Impôts versés		- 38	- 31
Variation du besoin en fonds de roulement		- 1248	- 1 105
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		5 247	2 258
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 593	- 305
Décaissements liés aux acquisitions de sociétés consolidées	(33)	- 3112	0
Acquisition d'immobilisations financières		- 411	- 260
Cession d'immobilisations financières		57	22
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		- 4059	- 543
Augmentation de capital		2 856	121
Rachats et reventes d'actions propres		42	- 59
Emission de nouveaux emprunts		135	187
Intérêts financiers nets versés		- 245	- 195
Remboursement d'emprunts		- 476	- 1023
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		2 313	- 968
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE OU D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		3 501	747
TRÉSORERIE OU EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE D'OUVERTURE		10 442	9 695
TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE CLÔTURE		13 943	10 442
Trésorerie active		14 459	10 716
Trésorerie passive		- 516	- 273
TRÉSORERIE NETTE FIGURANT AU BILAN		13 943	10 442

IV – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€ (cf. Note 18)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2005	3 073	10 974	- 30	- 2 398	711	12 329	-	12 329
Opérations sur capital	11	110	-	-	-	121	-	121
Opérations sur actions propres	-	-	- 59	-	-	- 59	-	- 59
Résultat ex. précédent	-	-	-	711	- 711	0	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 910	1 910	-	1 910
Instruments donnant accès au capital	-	-	-	-	-	0	-	0
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	159	-	159	-	159
Capitaux propres au 31/12/2006	3 083	11 084	- 89	- 1 528	1 910	14 461	-	14 461
Opérations sur capital	243	2 413	-	-	-	2 656	-	2 656
Opérations sur actions propres	-	-	42	-	-	42	-	42
Résultat ex. précédent	-	-	-	1 910	- 1 910	0	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	3 189	3 189	-	3 189
Instruments donnant accès au capital	-	-	-	200	-	200	-	200
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	470	-	470	-	470
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	0	-	0
Capitaux propres au 31/12/2007	3 326	13 497	- 47	1 052	3 189	21 018	-	21 018

V. NOTES ANNEXES

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ

Les comptes annuels consolidés présentés concernent la société AUSY SA et ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. AUSY SA est une Société Anonyme, ayant son siège social au 10, rue des Acacias, 92130 Issy-les-Moulineaux, et immatriculée en France. Cette société est la société mère du Groupe AUSY, spécialisé dans la fourniture de prestations de services informatiques. AUSY SA gère les participations du Groupe.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, dites IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et aux interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), approuvées par l'Union Européenne

2.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception d'éventuels actifs et passifs qui sont enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés incluent toutes les filiales sous le contrôle d'AUSY SA. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci, ou est présumé exister si le groupe AUSY détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

La liste complète des filiales contrôlées et intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes est fournie en note 4.

2.4 MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères ne sont pas significatives.

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont enregistrés en résultat. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises est converti en euro au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises étrangères sont convertis au taux moyen de la période.

2.5 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le coût des regroupements d'entreprises est évalué à la juste valeur des éléments d'actifs apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange, augmenté des coûts directement imputables à l'acquisition.

Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des engagements comptabilisés, est inscrit à l'actif en faisant l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice et chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

2.6 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle comprend uniquement un secteur primaire géographique : entités situées en France et entités situées au Bélu (Belgique et Luxembourg). La répartition par métier, au sens des IFRS, n'est pas applicable au Groupe AUSY.

2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles comprennent des immobilisations incorporelles acquises, évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité respective (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire. Il n'y a aucune immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéfinie.

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne, le Groupe n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues. Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe entend en achever le développement.

2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition, diminués de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation cumulée. Les amortissements sont calculés principalement selon la méthode linéaire. Les durées de vie économique suivantes sont utilisées : agencements et installations sur 8 ans, matériel de transport sur 3 à 5 ans, matériel de bureau sur 5 ans, matériel informatique sur 3 à 5 ans et mobilier sur 8 ans. Les durées de vie économiques et méthodes d'amortissement appliquées aux immobilisations corporelles sont revues périodiquement et, si elles changent de manière significative, les amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustés en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique, une dépréciation est immédiatement comptabilisée en résultat. A chaque date d'arrêté des comptes, une évaluation est effectuée afin d'identifier les indications éventuelles de perte de valeur des immobilisations corporelles.

2.9 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une indication de perte de valeur d'un actif. En outre, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice.

Si la valeur nette comptable est supérieure au montant économique, l'actif correspondant ou les actifs compris dans des unités générant leur propre trésorerie sont ramenés à leur valeur économique. La valeur économique d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur d'un actif sont des taux avant imposition qui traduisent l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent et le risque propre à l'actif.

Les pertes de valeur comptabilisées pour les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises. Pour les autres actifs, une dépréciation comptabilisée au cours des exercices antérieurs est reprise en résultat pour ramener l'actif à sa valeur économique.

2.10 CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe évalue ses contrats de location et les qualifie soit en contrat de location simple, soit en contrat de location financement.

Dans le cas d'un contrat de location simple, les paiements de loyers sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles (voir la note 34 pour les engagements futurs au titre des contrats de location simple).

Dans le cas de contrats de location financement, les actifs obtenus sont inclus dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition diminuée de tout amortissement cumulé et la dette afférente aux contrats de location financement est incluse en dettes financières.

2.11 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients comprennent les créances résultant de la reconnaissance du chiffre d'affaires qui ne sont pas encore réglées par le débiteur ainsi que les créances se rapportant à la reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'achèvement des travaux.

S'il est probable que le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales des créances, une dépréciation est constatée.

2.12 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe détient des titres de participation qui sont traités conformément à IFRS 3.

Les autres titres de participation, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en autres actifs financiers non courants. Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. Les dépréciations constatées le cas échéant ne sont jamais reprises.

Les créances mises en garanties auprès du factor sont classées en autres actifs non courants car ils représentent un niveau de créances que le Groupe doit maintenir tout au long de la durée de vie du contrat d'affacturage. Ces créances sont évaluées au coût amorti si elles sont à plus d'un an.

Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur.

2.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. La plus ou moins-value est constatée en résultat.

2.14 CAPITAUX PROPRES

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, les actions ainsi acquises sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure. Le montant payé, les coûts de transaction directement imputables et les incidences des éventuelles cessions sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Lorsque des actions gratuites sont émises, le Groupe détermine si l'émission est une rémunération en échange d'un service rendu par les salariés ou les membres de la direction. La rémunération est alors constatée à titre de charge de personnel sur la durée de la période d'acquisition des droits.

2.15 PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des encours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des travaux restant à réaliser.

2.16 EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

2.17 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements relatifs à des régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite et font l'objet d'une provision inscrite au bilan, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. La provision ainsi calculée est actualisée. Le Groupe ne retient pas la méthode du corridor et comptabilise ses variations de provision directement en résultat.

2.18 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat. Les impôts courants correspondent au montant d'impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finance applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des avantages à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être évalué de manière fiable. Les produits de prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'état

de réalisation des prestations à la date de l'arrêté des comptes. En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les unités d'oeuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Les pertes éventuelles sur contrats sont analysées à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiées.

2.20 ESTIMATIONS COMPTABLES ET APPRÉCIATIONS SUBJECTIVES

L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, et à communiquer des informations sur les montants éventuels à la date de la clôture des comptes ainsi que sur les montants des produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réalisés pourraient diverger par rapport à ces estimations.

2.21 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs. Les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour de l'exercice pour les années suivantes.

2.22 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes ont été autorisés à être publiés le 20 mars 2008, date de la réunion du Conseil d'administration ayant arrêté ces comptes.

3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET POST-CLÔTURE

L'exercice a été marqué par l'acquisition du groupe Aequalis début juillet 2007. Cette acquisition porte sur 67 % du capital de la société mère qui détient 100 % du capital de ses deux filiales (Aequalis Paris et Aequalis Sud Systèmes). Les comptes du sous-groupe sont consolidés à compter du second semestre 2007. AUSY s'est par ailleurs engagé à acquérir le solde du capital. Cette acquisition complémentaire étant certaine, l'en-

gagement correspondant a été intégré dans les comptes au 31 décembre 2007 et le pourcentage de contrôle et d'intérêt a été porté à 100 % dès cette date.

Le montant du résultat réalisé par le sous-groupe Aequalis depuis son acquisition, inclus dans le résultat de l'exercice, s'élève à 435,5 K€.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation se présente de la manière suivante :

Nom de l'entité	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AUSY SA	Issy-les-Moulineaux (France)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY France	Issy-les-Moulineaux (France)	100 %	100 %	Intégration globale
AUSY Solution & Intégration	Issy-les-Moulineaux (France)	100 %	99 %	Intégration globale
AUSY Belgium	Bruxelles (Belgique)	100 %	99 %	Intégration globale
AUSY Luxembourg	Luxembourg	100 %	100 %	Intégration globale
Aequalis	Valbonne (France)	100 %	100 %	Intégration globale
Aequalis Paris	Valbonne (France)	100 %	100 %	Intégration globale
Aequalis Sud Systèmes	Valbonne (France)	100 %	100 %	Intégration globale
Pentalog Technology	Brasov (Roumanie)	50%	50 %	Mise en équivalence

A compter du 1er janvier 2007, la nouvelle filiale Pentalog Technology a été consolidée par mise en équivalence. Il s'agit d'un joint-venture dont le capital est détenu à parts égales par AUSY et Pentalog High Tech. Cette société a pour vocation de porter l'offre Offshore d'AUSY.

A compter du 1er juillet 2007, AUSY a pris le contrôle de la société Aequalis basée à Valbonne (Alpes-Maritimes). Cette SSII détient 100 % du capital de deux filiales : Aequalis Paris et Aequalis Sud Systèmes. Le sous-groupe Aequalis est consolidé par intégration globale pour le second semestre 2007.

5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe comprend trois secteurs :

- la France, avec les entités AUSY SA, AUSY France, AUSY Solution & Intégration (filiale d'AUSY Belgium), Aequalis, Aequalis Paris, Aequalis Sud Systèmes,
- le Belux, avec les entités AUSY Belgium et AUSY Luxembourg,
- la Roumanie, avec le joint-venture Pentalog Technology, mis en équivalence.

En K€

31/12/2007		France	Belux	Roumanie	Total Consolidé
Chiffre d'affaires		100 881	7 983	-	108 864
Résultat net		3 113	45	31	3 189
Actifs sectoriels (a)		57 144	9 257	-	66 401
Amortissements des actifs sectoriels		320	81	-	401
Acquisitions d'immobilisations		905	99	-	1 004
Effectif		1 469	105	-	1 574
31/12/2006	En K€	France	Belux	Roumanie	Total Consolidé
Chiffre d'affaires		79 125	7 656	-	86 781
Résultat net		2 169	- 258	-	1 910
Actifs sectoriels (a)		34 798	8 962	-	43 760
Amortissements des actifs sectoriels		231	6	-	238
Acquisitions d'immobilisations		453	111	-	565
Effectif		1 149	83	-	1 232

(a) : les actifs sectoriels ne comprennent pas les impôts différés actifs.

6. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

Néant

7. GOODWILL

Les goodwill, présentés en variation et selon les secteurs géographiques sont les suivants :

Détail du poste en K€	31/12/06	Variations de périmètre	Acquisitions	Dépréciations	31/12/07
France	1 536	8 714	-	-	10 250
Belux	6 659	-	-	-	6 659
Total	8 194	8 714	0	0	16 909

La variation de la valeur nette des écarts d'acquisition en 2007 résulte de l'acquisition du Groupe Aequalis. Dans la mesure où l'acquisition complémentaire des 33 % restant du capital d'Aequalis est certaine, la dette correspondante a été constatée au 31 décembre 2007. Ce goodwill sera affecté dans les délais réglementaires, conformément à la norme IFRS 3.

Le Groupe effectue des tests de dépréciation des écarts d'acquisition au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie chaque année en utilisant les projections de flux de trésorerie.

Établies sur une période de cinq ans, les prévisions d'exploitation existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les résultats de l'évaluation des Goodwill selon la méthode des Discounted Cash Flows n'indiquent pas de dépréciation à constater. La sensibilité des paramètres retenus est la suivante :

Seuil de sensibilité	Croissance CA	Rentabilité	WACC
Belux	10,6 %	8 %	5,5 %
Aequalis (acquisition 2007)	28,7 %	14,4 %	16 %

Ces seuils indiquent les variations qu'il faudrait appliquer aux paramètres pour que les résultats de l'évaluation des Goodwill aboutissent à une valeur inférieure à la valeur comptable. Dans le cas d'une variation d'un des paramètres supérieure au seuil de sensibilité mentionné, l'écart entre la valeur recouvrable du Goodwill et la valeur comptable deviendrait négatif.

Par prudence, une hypothèse de croissance de 0 % à l'infini a été retenue. Le taux d'actualisation ressort à 10,95 %.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles (en valeurs brutes, en amortissements et en nettes) sont les suivantes, présentées en K€ :

Valeurs brutes	31/12/06	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	31/12/07
Logiciels	218	15	17	-	250
Concessions, brevets, licences	54	-	-	-	54
Autres immobilisations incorporelles	17	-	-	-	17
Total	289	15	17	0	321
Amortissements	31/12/06	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Logiciels	178	15	21	-	213
Concessions, brevets, licences	51	-	3	-	53
Autres immobilisations incorporelles	17	-	-	-	17
Total	245	15	23	0	284
Valeurs nettes	31/12/06	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Logiciels	40	-	-3	-	36
Concessions, brevets, licences	4	-	-3	-	1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	44	0	-6	0	37

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles (en valeurs brutes, en amortissements et en nettes) sont les suivantes, présentées en K€ :

Valeurs brutes	31/12/06	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	31/12/07
Agencements, installations	692	1	253	252	694
Matériel de transport	98	103	78	55	223
Matériel de bureau et matériel informatique	2 042	92	198	594	1 739
Mobilier	342	20	46	-	408
Total	3 174	217	576	901	3 065
Amortissements	31/12/06	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Agencements, installations	545		55	247	354
Matériel de transport	92	13	21	37	89
Matériel de bureau et matériel informatique	1 633	64	236	590	1 344
Mobilier	249	10	35	-	294
Total	2 518	88	348	873	2 080
Valeurs nettes	31/12/06	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Agencements, installations	148	1	197	6	340
Matériel de transport	6	90	57	18	134
Matériel de bureau et matériel informatique	409	28	- 38	4	396
Mobilier	93	10	11	-	114
Total	656	129	228	28	984

10. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Ce poste comprend principalement les créances mises en garantie au bénéfice du Factor dans le cadre du contrat d'affacturage.

Détail du poste en K€	31/12/06	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Créances mises en garanties	1 034	176	342	2	1 551
Dépôts et cautions	340	39	58	56	381
Actifs disponibles à la vente	24	- 22	-	-	2
Total	1 398	193	400	57	1 933
Dépréciation	- 1	-	- 13	-	- 15
Total	1 397	193	386	57	1 919

11. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Il s'agit des titres du joint-venture Pentalog Technology. En 2006, l'activité de cette nouvelle société n'avait pas été suffisamment significative pour justifier de l'inclure dans le périmètre de consolidation (1 seul mois).

Cette société a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 302 K€ pour un résultat net de 68 K€.

12. AUTRES DÉBITEURS NON COURANTS

Ce poste comprend principalement les créances clients et les charges constatées d'avance à plus d'un an.

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Clients douteux ou litigieux	589	570
moins dépréciations	- 534	- 504
Total	55	65
Charges constatées d'avance	0	0
Divers	0	1
Total	55	67

13. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les taux d'impôts effectifs retenus sont 34,05 % pour la France, 33,99 % pour la Belgique et 29,63 % pour le Luxembourg. Les impôts différés s'analysent de la manière suivante :

(en K€)	31/12/07			31/12/06
	Actif d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	Net	Net
ACTIF	-	-	-	-
Goodwill	-	-	-	-
Immobilisations	46	-	46	50
Actifs financiers	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres débiteurs et comptes de régularisation	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-
Déficits reportables	384	-	384	490
PASSIF	-	-	-	-
Provisions	92	2	90	126
Passifs financiers	-	12	- 12	- 10
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
Participation des salariés	425	-	425	-
Autres créditeurs et comptes de régularisation	65	-	65	41
Total	1 012	14	998	698
Compensations	- 14	- 14		
Total net	998	0	998	698

Les déficits fiscaux reportables se répartissent comme suit :

	France	Belux	31/12/07 Total	31/12/06 Total
Reports déficitaires	-	1 185	1 185	1 520
Autres éléments reportables	-	-	-	-
Total	0	1 185	1 185	1 520

Le Groupe conserve ses impôts différés car les prévisions établies par chaque entité montrent que les bénéfices futurs seront supérieurs aux bénéfices générés par le renversement des différences temporaires imposables existantes.

14. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les créances cédées aux factors s'élèvent à 16 269 K€ au 31/12/2007 contre 9 207 K€ au 31/12/2006.

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Clients	21 673	14 450
Factures à établir	6 793	4 848
Total	28 465	19 298

15. AUTRES DÉBITEURS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Factor	1 808	777
Autres débiteurs	326	138
Charges constatées d'avance	507	210
Total	2 640	1 126

16. IMPÔTS EXIGIBLES COURANTS

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Acomptes impôt société	-	-
Carry Back	-	1 695
Charges constatées d'avance	840	555
Divers	39	13
Total	878	2 263

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Valeurs mobilières de placement	44	637
Banques et caisses	14 415	10 078
Total	14 459	10 716

La trésorerie de clôture inclut 13 426 K€ de compte courant créditeur du Factor au 31/12/2007 contre 9 033 K€

18. CAPITAUX PROPRES

Le capital de la société, composé de 3 325 913 actions de 1 euro, ne comprend qu'une seule catégorie d'actions : les actions ordinaires.

Une émission d'actions réservée au Président fondateur du groupe a permis une augmentation des capitaux propres à hauteur de 2,5 M€.

Le poste de réserves et résultat s'analyse de la manière suivante :

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Réserve légale	120	120
Réserves de consolidation part groupe	666	- 2 969
Résultats cumulés	- 765	960
Résultat de la période part groupe	3 189	1 910
Total	3 209	20

Le solde des résultats accumulés non distribués s'élève à 12 201 K€ à la date de clôture et à 10 469 K€ en début d'exercice.

19. RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Au cours des exercices précédents, la société AUSY a procédé à l'émission d'actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Actions gratuites 2006	Actions gratuites 2005
Date de l'Assemblée Générale	02/06/2005	02/06/2005
Date du Conseil (attribution)	20/10/2006	06/07/2005
Nombre d'actions gratuites attribuées	29 500	44 500
Nombre de salariés	21	16
Période d'acquisition	2 ans	2 ans
Période d'indisponibilité	2 ans	2 ans
Conditions du prix d'exercice	Non applicable	Non applicable

Considérées comme une rémunération au titre de services rendus, ces actions gratuites ont été valorisées 513 K€, réparties jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Concernant les actions gratuites 2005 arrivées à échéance, 39 500 actions sur 44 500 ont été finalement attribuées, aboutissant à une augmentation de capital de 39 500 €.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au cours de l'assemblée générale du 30 novembre 2004, la société AUSY avait procédé à l'émission de 150 000 bons de souscriptions au prix unitaire de 1 euro.

L'Assemblée Générale du 27 août 2007 a autorisé l'émission de 2 200 000 bons de souscriptions réservé à certains managers du groupe. L'exercice de ses BSA donnerait lieu à la création de 244 444 actions nouvelles AUSY (9 bons pour 1 action). Le prix de souscription de ces bons a été fixé à 0,127 €.

Ce poste comprend la contrepartie des actions gratuites passées en résultat (421 K€) et des bons de souscriptions réservés aux managers (279 K€).

21. PASSIFS FINANCIERS

Détail du poste en K€	Dettes		Total	
	- 1 an	+ 1 an	31/12/07	31/12/06
OCEANES	-	3 783	3 783	4 087
Intérêts courus sur OCEANES	459	-	459	354
Autres emprunts bancaires	196	131	327	225
Concours bancaires et crédits à très court terme	515	-	515	270
Divers	2	-	2	4
Total	1 172	3 913	5 085	4 939

Le taux d'intérêt effectif de l'OCEANES ressort à 7,09 %.

22. IMPÔTS EXIGIBLES NON COURANTS

Ce poste comprend principalement la TVA sur créances douteuses.

23. PROVISIONS

Le tableau de variation des provisions se présente de la manière suivante :

(En K€)	31/12/06	Augmentations	Utilisations	Diminutions	31/12/07
Provisions pour litiges	1 321	620	855	44	1 041
Provisions pour retraite	379	-	44	65	270
Autres provisions	237	351	33	54	501
Total	1 937	970	933	163	1 812

Les provisions pour litiges concernent essentiellement des litiges salariaux. Les provisions pour retraite ont été déterminées en retenant les paramètres suivants :

	31/12/07	31/12/06
Taux d'actualisation	5,48 %	4,60 %
Taux d'augmentation de salaires	0,51 %	0,51 %
Taux d'inflation	1,57 %	1,57 %
Age de départ	65	65

La variation s'analyse de la manière suivante :

(En K€)	31/12/07	31/12/06
Obligation à l'ouverture	379	374
Services rendus	27	42
Charge d'intérêt	13	9
Pertes (gains) actuariels	- 149	- 47
Pour information : indemnités payées	44	0
Obligation à la clôture	270	379

24. AUTRES DETTES NON COURANTES

Il s'agit de la partie variable (earn out) du prix d'acquisition du Groupe Aequalis, dont l'échéance est fixée à juin 2009.

25. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Fournisseurs	2 461	1 666
Factures non parvenues	992	625
Total	3 453	2 291

26. AUTRES CRÉDITEURS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Clients créditeurs	531	508
Personnel (*)	7 636	4 796
Organismes sociaux	10 452	8 089
Etat	-	-
Créditeurs divers	4 121	111
Produits constatés d'avance	1 013	1 014
Total	23 753	14 519
(*) dont participation des salariés	1 252	0

Les créiteurs divers comprennent la partie variable (à moins d'un an) du prix d'acquisition des titres Aequalis ainsi que la dette comptabilisée pour l'acquisition du lot complémentaire (33%), pour un montant total de 3 980 K€.

27. IMPÔTS EXIGIBLES COURANTS

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Impôt sociétés	546	0
TVA	9 225	5 853
Autres taxes	597	406
Total	10 368	6 259

28. CHARGES DE PERSONNEL

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Salaires et autres éléments bruts	- 55 423	- 46 106
Charges sociales et autres charges	- 24 373	- 19 861
Transferts de charges de personnel	305	191
Services rémunérés par l'attribution d'actions	- 470	- 159
Participation des salariés	- 1 147	0
Total	- 81 107	- 65 934

29. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Dépréciations	- 401	- 238
Provisions pour risques	17	579
Engagements retraite	109	- 5
Total	- 275	337

30. COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Charges financières sur OCEANES	- 115	- 119
Intérêts sur emprunts	- 182	- 189
Variation de juste valeur des instruments de couverture	- 2	- 1
Intérêts notionnels sur earn out	- 44	
Autres coûts financiers	- 59	0
Total	- 401	- 309

31. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Détail du poste en K€	31/12/07	31/12/06
Impôts sur les bénéfices	- 2 382	- 1 224
Variation d'impôts différés	235	129
Total	- 2 147	- 1 095

(En K€)	31/12/07	31/12/06
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 189	1 910
Impôt sur les résultats	- 2 147	- 1 095
Résultat avant impôt sur les résultats	5 337	3 005
Impôt théorique :	- 1 817	- 1 002
Impact des charges définitivement non déductibles	- 356	- 88
Impact des variations de taux	24	- 13
Déficits fiscaux non activés	- 5	- 6
Rectification déficits antérieurs (Belux)	0	13
Divers	7	2
Charge d'impôt réelle	- 2 147	- 1 095

La société AUSY SA et AUSY France sont en intégration fiscale. Le Groupe a dégagé une charge liée à l'intégration fiscale sur l'exercice, pour un montant de 111 K€.

Les sociétés Aequalis et Aequalis Paris sont également en intégration fiscale. Elles n'ont pas dégagé d'économie d'impôt liée à cette intégration.

32. RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat par action	31/12/07		31/12/06	
	Simple	Dilué	Simple	Dilué
Résultat net	3 189	3 189	1 910	1 910
Nombre d'actions moyen :				
- formant le capital	3 325 913	3 325 913	3 083 078	3 083 078
- lié aux bons de souscription	0	394 460	0	150 000
- lié à l'émission d'actions gratuites	0	29 500	0	74 000
- lié aux obligations convertibles (OCEANES)	0	376 288	0	381 325
Total	3 325 913	4 126 161	3 083 078	3 688 403
Résultat par action en euros	0,96	0,77	0,62	0,52

Les bons de souscription comprennent les bons émis lors des Assemblées Générales du 30 novembre 2004, du 24 octobre 2001 et du 27 août 2007.

33. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie s'analyse comme suit :

Décassements liés à l'acquisition des titres	- 4 075
Moins trésorerie des sociétés acquises	964
Décassements nets	- 3 112

34. ENGAGEMENTS

En matière d'engagements, le Groupe dispose des éléments suivants :

a) Garanties données

Les cautions du groupe concernent des cautions immobilières à hauteur de 104 K€ au 31 décembre 2007 (contre 96 K€ pour 2006).

b) Dettes assorties de garantie

Une mise en garantie du fonds de commerce d'AUSY Belgium a été accordée en contrepartie des crédits à très court terme, pouvant être utilisés par la filiale belge. Au 31 décembre 2007, le montant utilisé est de 490 K€.

c) Engagements de locations

(En K€)	31/12/07	31/12/06
A moins d'un an	2 116	1 893
De un à cinq ans	3 710	4 036
A plus de cinq ans	200	-
Total	6 027	5 929

Les engagements en matière de loyers concernent des contrats de location de locaux et de véhicules.
Le Groupe n'a aucun contrat de location financement.

35. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

(En K€)	2007	2006
Membres du conseil d'administration		
- Rémunérations totales hors actions gratuites	673	632
- Actions gratuites (montant passé en charge sur la période)	22	44
- Provisions pour engagement retraite à la clôture	9	51

36. EFFECTIF

Au 31 décembre 2007, l'effectif total est de 1 574 contre 1 232 à fin 2006.
L'effectif moyen de l'exercice s'est élevé à 1 400 pour 1 160 en 2006.

4.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

SOMMAIRE

- I. BILAN
- II. COMPTE DE RÉSULTAT
- III. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

A – PRINCIPES GÉNÉRAUX

B – FAITS CARACTÉRISTIQUES

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

E – AUTRES INFORMATIONS

I. BILAN

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amort. & Provisions	Net 31/12/07	Net 31/12/06
Immobilisations corporelles	(1)	90	23	67	3
Immobilisations financières	(2)	19 078	5 076	14 002	9 927
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé		19 168	5 099	14 069	9 930
Créances clients et comptes rattachés	(3)	897	-	897	849
Autres créances	(3)	6 144	-	6 144	7 637
Valeurs mobilières de placement	(4)	68	-	68	417
Disponibilités		83	-	83	23
Total de l'actif circulant		7 193	-	7 193	8 929
Charges constatées d'avance		25	-	25	21
Charges à répartir sur plusieurs exercices		132	-	132	191
Total de l'actif		26 519	5 099	21 420	19 072

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/07	31/12/06
Capital social		3 326	3 083
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		13 848	11 234
Réserve légale		120	120
Report à nouveau		(765)	960
Résultat		(881)	(1 725)
Provisions réglementées		5	0
Capitaux propres	(6)	15 652	13 672
Provisions pour risques et charges	(7)	218	137
Autres emprunts obligataires	(8)	4 211	4 525
Emprunts et dettes auprès des États de crédit	(8)	0	0
Emprunts et dettes financières divers	(8)	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(9)	324	137
Dettes fiscales et sociales	(9)	1 014	601
Dettes		5 768	5 400
Total du passif		21 420	19 072

II. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTATS (en milliers d'euros)	Notes	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires	(11)	1 540	1 539
Autres produits et reprises de provisions	(12)	1	5
Total des produits d'exploitation		1 541	1 544
Autres achats et charges externes		702	592
Impôts et taxes		78	46
Charges de personnel		1 368	1 297
Dotations aux amortissements et provisions		86	64
Total des charges d'exploitation		2 234	1 999
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(692)	(455)
Produits financiers		258	278
Charges financières		242	303
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(677)	(480)
Produits exceptionnels	(13)	9	-
Charges exceptionnelles	(14)	5	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		4	0
Impôt sur les bénéfices	(16)	208	1 245
RÉSULTAT NET		(881)	(1 725)

III. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

A - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

B - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Le Conseil d'administration du 28/08/07 a décidé des opérations suivantes :

- augmentation de capital réservée à hauteur de 2,5 M€,
- émission de 2 200 000 BSA réservés à certains managers,
- émission de 3 324 961 BSA attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires.

La société a acquis 67 % du Groupe Aequalis le 10 juillet 2007. L'acquisition sera intégrée dans les comptes consolidés du Groupe AUSY à compter du 30 juin 2007.

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Note 1 - Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes :

Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

Note 2 - Immobilisations financières

Il s'agit des titres de participation détenus. Les filiales belge et luxembourgeoise ont fait en 2002 l'objet d'une provision pour dépréciation de 5 076 K€. Elle a été déterminée en comparant la valeur d'inventaire des titres à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2007 un test de dépréciation a été effectué pour ces filiales, lequel n'a généré aucune dépréciation complémentaire des titres et a permis de conforter la valeur comptable de ces participations dans les comptes sociaux d'AUSY SA.

AUSY a acquis une participation dans le Groupe Aequalis à hauteur de 67 %. Les frais relatifs à l'acquisition ont été incorporés au prix d'acquisition avec un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
Filiales et participations					
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :					
1/ Filiales (détenues à + de 50%) :	-	-	-	-	-
AUSY France	1 380	5 190	100 %	2 991	2 991
AUSY Belgium	425	- 342	90 %	10 464	6 912
Aequalis SAS	76	622	67 %	4 076	4 076
2/ Participations (détenues entre 10 et 50%) :	-	-	-	-	-
AUSY Luxembourg	614	- 510	47 %	1 524	0
Pentalog Technology	45	63	50 %	22	22
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :					
Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-
C - Renseignements globaux sur les titres (A+B) :					
Filiales françaises (ensemble)	1 456	5 812	-	7 067	7 067
Filiales étrangères (ensemble)	425	- 342	-	10 464	6 912
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	659	- 447	-	1 546	22

Informations financières (en milliers d'euros)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales et participations					

A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :

1/ Filiales (détenues à + de 50%) :	-	-	-	-	-
AUSY France	5 406	0	91 263	3 598	-
AUSY Belgium	393	0	5 960	- 42	-
Aequalis SAS	0	0	3 478	84	-
2/ Participations (détenues entre 10 et 50%) :	-	-	-	-	-
AUSY Luxembourg	314	0	2 513	182	-
Pentalog Technology	0	0	280	63	-

B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :

Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-

C - Renseignements globaux sur les titres (A+B) :

Filiales françaises (ensemble)	5 406	0	94 741	3 682	-
Filiales étrangères (ensemble)	393	0	5 960	- 42	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	314	0	2 793	245	-

Note 3 - Créances

Créances clients

Les créances clients s'élèvent à 897 K€. Elles sont constituées intégralement de créances à moins d'un an sur les filiales.

Les produits à recevoir inclus dans les créances s'élèvent à 520 K€.

Autres créances

Les autres créances comprennent principalement les comptes courants pour 5 883 K€.

Les produits à recevoir inclus dans les autres créances s'élèvent à 230 K€.

Note 4 - Valeurs mobilières de placement

Actions propres

AUSY SA détient dans le cadre d'un contrat de liquidité 2 934 actions et 2 595 BSA pour un total de 42 K€ ainsi que 300 actions propres acquises sur le marché pour une valeur de 4 K€.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 7 716 K€ et les cessions à 8 011 K€. Ces mouvements ont permis de constater une plus-value de 13 K€.

Note 5 - Charges à répartir

Les frais liés à l'émission des OCEANES ont été répartis linéairement sur la durée de l'emprunt.

Note 6 - Capitaux propres

Le capital social est composé de 3 325 913 actions de 1 euro de valeur nominale.

Tableau de variation des capitaux propres :

En milliers d'euros	2007	2006
Capitaux propres à l'ouverture	13 671	15 275
Augmentation de capital *	2 386	-
Bsa managers *	200	-
Conversions océanes **	270	121
Résultat de l'exercice	(882)	(1 725)
Provisions règlementées	5	-
Capitaux propres à la clôture	15 652	13 671

* Y compris frais d'émission

** Montant incluant la prime d'émission

Note 7 - Provisions pour risques et charges

Il s'agit de la prime de remboursement due au terme de l'échéance des OCEANES, répartie sur la durée de l'emprunt, soit 198 K€. Une provision pour litige salarial a été constituée à hauteur de 20 K€

Note 8 - Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Total	- 1 an	+ 1 an
Autres emprunts obligataires *	4 211	130	4 080
dont charges à payer	130	130	-

* L'emprunt obligataire, émis le 15 mars 2005, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANES), s'élève au 31/12/07 à 4 080 K€, soit 354 862 Océanes de valeur nominale unitaire de 11,50 euros et portant intérêt à un taux de 4 % l'an payable à terme échu le 15 mars de chaque année.

L'emprunt sera amorti le 15 mars 2010 et fera l'objet d'un remboursement au prix de 12,50 euros pour toutes les obligations non converties à cette date..

En 2007, 26 463 OCEANES ont fait l'objet d'une conversion.

Note 9 - Autres dettes

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an et comprennent des charges à payer à hauteur de (K€).

Fournisseurs	188
Dettes fiscales et sociales	473
Total	661

Note 10 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	Liées (≥ 50%)	Avec lesquelles la société a un lien de participation (< 50%)	
Participations	13 980	22	-
Clients et comptes rattachés	897	-	-
Autres créances	5 800	314	-
Fournisseurs et comptes ratt.	15	-	-

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 11 - Chiffre d'affaires

La totalité du chiffre d'affaires concerne l'activité de la holding refacturée à ses filiales.

Note 12 - Autres produits d'exploitation

Transferts de charges

Ils concernent des remboursements de frais de personnel reçus des organismes sociaux.

Note 13 - Produits financiers

Ils comprennent principalement les intérêts des comptes courants avec ses filiales (231 K€) et une plus value sur les cessions de VMP (13 K€).

Note 14 - Charges financières

Elles comprennent principalement les intérêts ainsi que l'étalement de la prime de remboursement, liés aux océanes (237 K€).

Note 15 - Charges et produits exceptionnels

Seuls les charges et produits non liés à l'activité courante de l'entreprise et non récurrents sont classés en résultat exceptionnel. Tel est le cas notamment des plus ou moins value de cession d'actifs.

Note 16 - Impôt sur les bénéfices

La société fait partie d'un groupe de sociétés intégrées fiscalement au sens des articles 223A à U du Code Général des Impôts. Les économies éventuelles d'impôt liées aux déficits sont comptabilisées et supportées par la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

En l'absence d'intégration, AUSY SA, compte tenu de son résultat déficitaire, n'aurait supporté aucun impôt.

Détail du poste :

	2007	2006
Impôts comptabilisés	- 208	- 1 245
Total	- 208	- 1 245

E - AUTRES INFORMATIONS

Note 17 - Effectif moyen du personnel

	Cadres	Employés	Total
Hommes	4	-	4
Femmes	5	1	6
Total	9	1	10

Note 18 - Engagements

a) Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une provision comptable. A la clôture, ils s'élèvent à 3 K€. Ce montant est calculé sur la base de la valeur actuelle probable des indemnités que la société devra verser à ses salariés lors de leur départ à la retraite, rapportée à l'ancienneté acquise à la date de clôture.

La valeur actuelle est déterminée en tenant compte de l'ancienneté acquise et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date du départ, ainsi que du salaire futur estimé.

Note 19 - Rémunération des membres des organes de direction

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice 2007 aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions est de 626 K€.

Note 20 - Information relative au Droit Individuel à la Formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève au 31 décembre 2007 à 416,54 heures.

Aucune formation n'a été dispensée au titre du DIF pour l'année 2007.

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale :

La composition du Conseil d'administration à la date de la présente actualisation est la suivante :

- Jean-Marie Magnet, Président du Conseil d'administration,
- Marie-Jacqueline Bigot de La Touanne, Administrateur,
- Georges Pelte, Administrateur,
- Joël Magnet, Administrateur,
- Philippe Morsillo, Administrateur.

Président et Administrateur :

Jean-Marie Magnet, Président du Conseil d'administration et Président Directeur Général exerce la Direction Générale de la société.

Date de première nomination : 18 décembre 1989.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2004 pour 6 ans.

Administrateurs :

- *Georges Pelte*

Date de première nomination : 18 décembre 1989

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2004 pour 6 ans.

- *Joël Magnet*

Date de première nomination : 18 décembre 1989

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2004 pour 6 ans.

- *Marie-Jacqueline Bigot de La Touanne*

Nommée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 1992 pour 6 ans.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2004 pour 6 ans.

- *Philippe Morsillo*

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2006 pour 6 ans.

Le mode de fonctionnement est décrit dans le rapport du Président sur le Contrôle Interne.

Les mandats exercés par chacun des administrateurs, leurs rémunérations et les conventions sont détaillés dans le rapport de gestion du groupe. A la connaissance de la Société, chacun des mandataires sociaux respecte les règles de limitation de cumul de mandats prévue par le Code de commerce.

Les instruments financiers au bénéfice des mandataires sociaux sont développés dans la partie relative au capital de la société. Il est précisé qu'il n'existe plus aucune option de souscription ou d'achat d'actions. Certains membres du Conseil d'administration se sont vu attribuer des actions gratuites en juillet 2005.

La Société n'a accordé aux membres du Conseil d'administration : ni jeton de présence, ni prêt ou garantie (y compris dirigeants), ni régime complémentaire de retraite spécifique.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement au dirigeant ou à des membres de sa famille.

Directeur Général Délégué

Monsieur Philippe Morsillo occupe la fonction de Directeur Général Délégué d'AUSY depuis le 1er octobre 2004. Par ailleurs, Monsieur Philippe Morsillo est Administrateur d'AUSY depuis l'Assemblée Générale du 8 juin 2006. Il est également Directeur Général d'AUSY France. Depuis le 5 janvier 2006, Monsieur Philippe Morsillo occupait les fonctions d'Administrateur d'AUSY Solution & Intégration, filiale d'AUSY ; la société est dissoute au jour de l'établissement du Document de référence.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 novembre 2004, il a été émis 150 000 BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de Monsieur Philippe Morsillo. En outre, le Conseil d'administration en date du 28 août 2007, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2007, a émis 1 000 000 de BSA au profit de Monsieur Philippe Morsillo.

AUSY applique les recommandations du rapport Afep / Medef sur le gouvernement d'entreprise qui sont compatibles avec sa taille et la structure de son actionariat.

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société en dehors de Messieurs Jean-Marie Magnet et Joël Magnet qui sont frères.

Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

Eventuelles condamnations et/ou incriminations des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS ET EXPIRÉS DANS TOUTES AUTRES SOCIÉTÉS QUE LA SOCIÉTÉ AUSY AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Jean-Marie Magnet	Marie-Jacqueline De La Touanne	Joël Magnet	Philippe Morsillo	Georges Pelte
Mandat dans la société	Président du Conseil d'administration	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Date de nomination	18/12/1989	24/06/1992	18/12/1989	08/06/2006	18/12/1989
Date de renouvellement	30/06/2004	30/06/2004	30/06/2004	-	30/06/2004
Date de fin de mandat	AG 2010	AG 2010	AG 2010	AG 2012	AG 2010
Autre(s) fonction(s) dans la société				Directeur Général Délégué	
Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)	(1) Président Directeur Général d'AUSY, (2) Représentant d'AUSY dans AUSY France, (1) Administrateur délégué d'AUSY Belgium et AUSY Luxembourg, (2) Président du Conseil d'administration d'AUSY Solution & Intégration	(2) Administrateur délégué d'AUSY Belgium et AUSY Luxembourg, (2) Administrateur d'AUSY Solution & Intégration		(2) Directeur Général d'AUSY France, (1) Administrateur et Administrateur délégué d'AUSY Belgium et AUSY Luxembourg, (2) Administrateur d'AUSY Solution & Intégration, (2) Administrateur et Président Directeur Général de : - APTECH - COGITEL - GROUPECYBER - ETIC SOFTWARE	Directeur Général d'AUSY France
Situation du mandat à la date du présent document	(1) En cours (2) Expiré	(2) Expiré	En cours	(1) En cours (2) Expiré	Expiré

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord

conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ⁽¹⁾

En K€	Calan Ramolino (Deloitte Touche)				Prestige International Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	N	N - 1	2007	2006	N	N - 1
Audit	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	101	92	100 %	100 %	44	32	100 %	100 %
Missions accessoires	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Sous-total	101	92	100 %	100 %	44	32	100 %	100 %
Autres prestations, le cas échéant	-	-	-	-	-	-	-	-
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologie de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Total	101	92	100 %	100 %	44	32	100 %	100 %

(1) Honoraires dus au titre des travaux liés à l'exercice.

6. TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en oeuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. PERSONNE RESPONSABLE		
1.1 Personne Responsable des informations	1.3.1	27
1.2 Attestation du Responsable	1.3.2	27
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1 Coordonnées	1.4	27
2.2 Changements	3.1.2	44
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1 Informations des périodes	5.	23
3.2 Informations intermédiaires	NA	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	3.2	50
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1 Histoire et évolution de la société	1.1	26
5.1.1 Raison sociale	2.1.1	28
5.1.2 Enregistrement	2.1.5	28
5.1.3 Date de création et durée	2.1.3	28
5.1.4 Siège social	2.1.2	28
5.1.5 Événements importants	3.2	49
5.2 Principaux investissements	1.2.1	26
5.2.1 Réalisés	4.1	80
5.2.2 En cours	1.2.1	26
5.2.3 Programmés	3.2	49
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1 Principales activités	2.1	11
6.1.1 Opérations et principales activités	2.2 / 2.3	12 - 17
6.1.2 Nouveaux produits	NA	NA
6.2 Principaux marchés	1.1 / 1.2	9
6.3 Événements exceptionnels	NA	NA
6.4 Brevets, licences	1.2.2	26
6.5 Concurrence	2.2 / 2.3	13 / 16
7. ORGANIGRAMME	NA	NA
7.1 Synoptique	NA	NA
7.2 Liste des filiales	3.2	77
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	4.1	80
8.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	3.2	49
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉS		
9.1 Situation financière	4.1	70

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
9.2 Résultat d'exploitation	4.2	71
9.2.1 Événements importants	4.1	77
9.2.2 Modifications	4.1	77
9.2.3 Influences extérieures	NS	NS
9.3 Rapports des Commissaires aux comptes	3.3	62
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1 Capitaux	4.1	73
10.2 Flux de trésorerie	4.1	72
10.3 Conditions de financement	3.2	48
10.4 Conditions restrictives	NS	-
10.5 Sources de financement	3.2	49
11. R&D BREVETS ET LICENCES	1.2.2	26
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1 Tendances	3.2	49
12.2 Incertitudes sur les tendances	NA	NA
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES		
13.1 Hypothèses	NA	NA
13.2 Rapport des commissaires aux comptes	NA	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	5.1	97
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	5.1	99
15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1 Rémunérations versées	3.2 / 4.2	56 / 96
15.2 Provisions	3.2	56
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1 Mandats	5.1	97 - 98
16.2 Contrats de service	NA	NA
16.3 Comités	3.4 / 5.1	66 / 97
16.4 Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	3.4 / 5.1	65 / 97
17. SALARIÉS		
17.1 Répartition des effectifs	3.2	49
17.2 Participations et stock options	2.2.3	33
17.3 Accord de participation au capital	2.5.4	42
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1 Franchissements de seuil	2.1.13 / 2.2.6	29 / 38 - 40
18.2 Droits de vote multiples	2.1.14	29
18.2 Droits de vote multiples	3.2	52
18.4 Accords d'actionnaires	2.3.2	41
19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	NA	NA

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
20.1 Informations financières historiques	4.2	90 - 96
20.2 Informations financières pro-forma	NA	NA
20.3 Etats financiers – comptes sociaux	4.2	90 - 96
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	3.3	62 - 64
20.4.1 Déclarations	3.3	62 - 64
20.4.2 Autres informations vérifiées	3.3	62 - 64
20.4.3 Autres informations non vérifiées	NA	NA
20.5 Dates des dernières informations financières	4.1	69 - 89
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
20.7 Politiques et distribution de dividendes	2.4	42
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.2	50
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA	NA
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1 Capital social	2.2.1	31
21.1.1 Capital souscrit	2.2.1	31
21.1.2 Autres actions	NA	NA
21.1.3 Actions auto-détenues	2.2.4	35
21.1.4 Valeurs mobilières	2.2.3	33
21.1.5 Conditions d'acquisition	NA	NA
21.1.6 Options ou accords	NA	NA
21.1.7 Historique du capital	2.2.5	37
21.2 Actes constitutifs et statuts	2.1	28 - 30
21.2.1 Objet social	2.1.8	28
21.2.2 Règlement organes de gestion et de contrôle	3.4 / 5.1	65 / 97
21.2.3 Droits et privilèges des actions	2.1.14	29
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires	2.1.14	29
21.2.5 Assemblées générales	2.1.11	28
21.2.6 Eléments de changement de contrôle	2.1.13	29
21.2.7 Seuils de participation	3.2	52
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires	2.1.11	28
22. CONTRATS IMPORTANTS	NA	NA
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTÉRÊTS		
23.1 Déclaration d'expert	NA	NA
23.2 Autres déclarations	NA	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2.1.10	28
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	4.2	93 - 94



10,rue des Acacias BP94 - 92134 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél: 01 41 08 65 65 - Fax: 01 46 44 65 08

www.ausy.fr